



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



MI

Ministère des Infrastructures



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2025



Version Provisoire

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



Table des matières

Liste des figures	3
Liste des TABLEAUX.....	3
Liste des sigles, abréviations et acronymes	4
2025 en chiffres	6
2025 en images	7
Mot du Ministre des Infrastructures	8
Temps forts, réalisations clés et faits saillants	10
1. Présentation AGEROUTE	13
2. Situation de la passation des marchés	15
3. Exécution budgétaire et financière	18
4. Gestion et entretien du réseau	24
5. Développement des corridors et routes nationales	31
6. Désenclavement et interconnexion des pôles économiques	32
7. Amélioration de la mobilité urbaine	38
8. Développement des autoroutes	40
9. Gestion de la sécurité des infrastructures routières	43
10. Etudes et inspections techniques	44
11. Gestion sauvegarde environnementale et sociale.....	48
12. Gestion de la libération des emprises et aspects juridiques	56
13. Audit interne et externe	59
14. Gestion du capital humain.....	60
15. Informatique et sécurité	64
16. Information et Communication	66
17. Difficultés.....	72
18. Perspectives 2026.....	74
Conclusion	75

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Répartition du montant des marchés par type	15
Figure 2: Évolution du réseau routier classé revêtu entre 2015 et 2025	27
Figure 3: Évolution du réseau routier classé non revêtu entre 2015 et 2025.	27
Figure 4: Répartition des études environnementales et sociales	50
Figure 5: Distribution des emplois créés sur cinq (5) projets.....	53
Figure 6: Distribution des utilisateurs mensuel du site de l'agence en 2025 comparé à 2024.....	70

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition du nombre des marchés par type	16
Tableau 2: Répartition des marchés par mode de passation	16
Tableau 3 : Exécution budgétaire des recettes et des dépenses au 31 décembre 2025.	19
Tableau 4: Situation de l'utilisation des crédits du PERA 2025	25
Tableau 5 : Avancement PERA sur financement BOAD : Programme mise à niveau du réseau routier structurant	26
Tableau 6 : Situation des projets en cours dans l'axe développement des corridors et routes nationales	31
Tableau 7 : Situation des projets en cours dans l'axe désenclavement et interconnexion des zones économiques	32
Tableau 8: Situation des projets en cours dans l'axe Amélioration de la Mobilité Urbaine au 30 septembre 2025	38
Tableau 9 : Avancement du projet Autoroute Mbour - Kaolack par poste	40
Tableau 10 : Niveau d'avancement par lot de DTS	41
Tableau 11 : Situation des études techniques en cours	44
Tableau 12: Situation des projets inspectés en 2025	45
Tableau 13 : Situation des répartitions des réceptions de projets	47
Tableau 14 : Situation des études d'impacts environnementales et sociales.....	49
Tableau 15 : Situation de la gestion des plaintes	51
Tableau 16 : Les emplois créés sur cinq (5) projets.....	52
Tableau 17 : Situation des contributions à l'attente des ODD à travers les aménagements connexes	54
Tableau 18 : Situation des Personnes Affectées par les Projets	57
Tableau 19 : Situation des effectifs du personnel au 31 décembre 2025.....	61
Tableau 20: Statistiques des réseaux sociaux AGEROUTE Sénégal (2025)	69
Tableau 21 : Comparaison des visiteurs du site web entre 2024 et 2025.....	70

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AGEROUTE	Agence des Travaux et de Gestion des Routes
AGTF	Fonds Africa Growing Together
ANASER	Agence Nationale de Sécurité Routière
ANER	Agence Nationale des Energies Renouvelables
ANPEJ	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
APDA	Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BDR	Banque de Données Routières
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d'Investissement et Développement de la CEDEAO
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRT	Bus Rapid Transit
CDB	China Development Bank
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains Durables
CRBC	China Road and Bridge Corporation
CS	Conseil de Surveillance
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DEFCSS	Direction des eaux et forêts, chasse et conservation des sols
DGB	Direction Générale du Budget
DGIRD	Direction générale des Infrastructures routières et du Désenclavement
DGSCOS	Direction Générale de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol
DGTR	Direction générale des Transports routiers
DIREC	Direction de la réglementation environnementale et du contrôle
DODP	Direction de l'Ordonnancement des Dépenses Publiques
DTS	Dakar – Tivaouane - St Louis
FERA	Fonds d'Entretien Routier Autonome
FIDA	Fonds international de développement agricole

JOJ	Jeux Olympiques de la Jeunesse
FKDEA	Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe
FSD	Fonds Saoudien de Développement
LFI	Loi de Finance Initiale
LFR	Loi de Finance Rectificative
LNR – BTP	Laboratoire National de Référence des Bâtiments et Travaux Publics
LPST	Lettre de Politique Sectorielle des Transports
MEPC	Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MI	Ministère des Infrastructures
MITTA	Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens
ODD	Objectifs de développement durable
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernemental
PAP	Personne Affectée par le Projet
PAR	Plan d'action et de réinstallation
PCZA	Projet d'Amélioration de la Connectivité dans les Zones de production Agricole du nord et du centre du Sénégal
PDZAM	Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières
PERA	Programme d'Entretien. Routier Annuel
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PSD	Programme Spécial de Désenclavement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTG	Programme Triennal Glissant
PUD	Programme d'urgence des routes du Développement
SND	Stratégie Nationale de Développement
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UGP	Unité de Gestion de Projet
UKEF	United Kingdom Export Finance

2025 EN CHIFFRES

Budget annuel = 386.5 milliards F CFA

Exécution = 86 %

210 KM de routes neuves mises en service composés :

- **94 km re routes réhabilitées**
- **116 Km de routes construites**

114 Marchés et avenants conclus pour un montant de 64.14 milliards de F CFA

Baisse du niveau de service des routes de 1 point et 2 points respectivement

Routes revêtues : **78,2 %**

Routes non revêtues : **48,3 %**

AXES STRATEGIQUES ET LES INDICATEURS

- Développement des corridors et routes nationales : 10 opérations en cours pour un linéaire de 542,9 km
- Désenclavement et interconnexion des pôles économiques : 28 opérations en cours pour un linéaire de 3 479 km de routes
- Amélioration de la mobilité urbaine : 08 opérations en cours pour un linéaire de 126 km et trois (03) ponts et autoponts
- Développement des autoroutes : 02 projets en cours pour un linéaire de 300 km

2025 EN IMAGES



Mot du Ministre des Infrastructures

En 2025, notre politique de continuité territoriale et de désenclavement de l'espace national a franchi un nouveau cap, avec des investissements importants dédiés aux infrastructures routières afin de renforcer la cohésion nationale, soutenir la transformation économique et améliorer significativement les conditions de mobilité des populations tout en respectant les normes environnementales.

Au cours de l'année, **210 kilomètres de routes revêtues supplémentaires** ont été achevés dans le cadre de projets stratégiques au profit des zones agricoles et minières, notamment dans le Nord, le Centre et le Sud du pays. Grâce au **Projet de Connectivité des Zones Agricoles du Nord et du Centre (PCZA)**, les axes routiers **Tivaouane - Pambal - Darou Alpha (20 Km)**, **Dahra - Mbeuleukhé - Yang Yang (43 Km)**, et **Kahone - Guinguinéo - Mboss - Gnibi (53 Km)** ont pu être mis en service. Dans le même esprit, la route **Louga - Keur Momar Sarr (54 Km)** a été entièrement réhabilitée dans le cadre du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières (PDZAM), ainsi que le tronçon **Sénoba - PK 40 (40 Km)** de la route Sénoba-Ziguinchor, contribuant ainsi au désenclavement durable des régions concernées.

Dans le domaine autoroutier, des avancées décisives ont été accomplies. **L'autoroute Mbour - Fatick - Kaolack** est exécutée à plus de 90%, et **l'autoroute Dakar - Tivaouane - Saint-Louis** enregistre un avancement global de 40 %, renforçant ainsi l'intégration des territoires et le développement des pôles économiques.

Pour 2026, nous maintiendrons cette dynamique d'accélération. Les efforts porteront en priorité sur **l'achèvement des projets en cours** et le **démarrage de nouveaux chantiers structurants**, avec une approche intégrée par des aménagements connexes (forages, plateformes pour femmes, salles de classes, etc..) dont les financements sont déjà sécurisés. Les actions porteront notamment sur :

- **La réhabilitation des Infrastructures sportives dans le cadre des JOJ 2026** (Stade Iba Mar Diop, Piscine Olympique et Equipements de proximité) et l'aménagement des voiries d'accès aux différents sites des jeux ;
- **L'élargissement et l'aménagement de la Route des Niayes, incluant les connexions urbaines du Grand Dakar ;**
- **Le Programme prioritaire de désenclavement**, couvrant notamment la Boucle du Fouladou, l'Île à Morphil, l'axe Bambey - Baba Garage - Mékhé ;
- **La réhabilitation de la RN7** sur les sections Mako - Kédougou et Saraya – Moussala ;
- L'achèvement du corridor Kidira-Bakel
- **Le projet binational Sénégal - Guinée-Bissau** reliant Sandiniéri - Tanaff - à la frontière guinéenne ;
- Les programmes **PURD, PDZAM et PCZA ;**

- La poursuite du Programme de construction de ponts et autoponts, avec l'achèvement des ouvrages de Lally et Nianga Eddy
- La suite des travaux de réhabilitation de la RN4, entre le PK40, Bignona et Ziguinchor ;
- La réhabilitation de la route Ziguinchor - Cap Skiring.

Enfin, seront lancés le **programme de voiries à Dakar et sa banlieue**, en cohérence avec la restructuration du réseau de transport urbain, ainsi que la **construction du pont de Dimat**.

Les crédits prévus dans la Loi de Finances 2026 permettront également **la reprise des travaux de réhabilitation des routes Sandiara - Ndiagianao et Mékhé – Pékesse - Thilmakha**.

Parallèlement, la procédure de sélection des entreprises de travaux est en cours pour la **construction du second pont de Ziguinchor**, la **réhabilitation de la RN5**, ainsi que le **prolongement de la VDN** pour renforcer son rôle structurant au sein du réseau métropolitain.

Monsieur Déthié FALL

Temps forts, réalisations clés et faits saillants

L'année 2025 a constitué une étape charnière dans l'évolution institutionnelle, stratégique et opérationnelle de l'AGEROUTE Sénégal. Elle a été marquée par des réformes institutionnelles majeures, un renforcement de la gouvernance, une nouvelle dynamique managériale ainsi que des avancées significatives dans la mise en œuvre des projets structurants.

1) Réorganisation institutionnelle et nouveau rattachement ministériel

L'un des faits institutionnels majeurs de l'année a été la prise du décret n° 2025-1430 du 06 septembre 2025 fixant la composition du gouvernement du Sénégal qui a porté à la création du ministère des Infrastructures (MI). Dans ce cadre, l'AGEROUTE Sénégal a été rattachée à ce nouveau département ministériel, alors qu'elle relevait auparavant du ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et Aériens (MITTA).

Ce changement a consacré une meilleure lisibilité institutionnelle du secteur routier et permis de renforcer la cohérence dans la conduite des politiques publiques en matière d'infrastructures.

2) Nomination du ministre des Infrastructures et première visite à l'AGEROUTE

La première visite de travail du nouveau ministre des Infrastructures, Monsieur Déthié FALL, a été effectuée à l'AGEROUTE, marquant ainsi l'importance stratégique de l'institution dans l'exécution des priorités gouvernementales en matière de développement des infrastructures routières.

3) Changement à la Direction générale

L'année 2025 a également été marquée par un changement à la tête de l'Agence. Par décret n°2025-2336 du 18 décembre 2025, Monsieur Moustapha FALL a été nommé Directeur général de l'AGEROUTE, en remplacement de Monsieur Mamadou NDAO.

4) Validation du Plan stratégique 2026–2030, du Programme Triennal Glissant 2026 – 2028 (PTG) et du Manuel de procédures

Le Conseil de Surveillance a validé le **Plan Stratégique 2026–2030**, le **PTG 2026 - 2028** ainsi que le **Manuel de procédures administratives, financières et comptables révisés** constituent une avancée majeure dans l'amélioration continue de la gouvernance, la planification des activités, la maîtrise des risques et le perfectionnement des performances de l'Agence. Ils posent les bases d'une planification cohérente et d'une gestion modernisée.

5) Notation satisfaisante Audit ARCOP exercice 2023

Dans le cadre de la gestion 2023, l'audit conduit par l'ARCOP en 2025, a conclu à une conformité globalement satisfaisante des procédures de passation et d'exécution des marchés de l'AGEROUTE au regard des dispositions réglementaires en vigueur.

6) Gouvernance stratégique renforcée

La tenue de huit (08) sessions du Conseil de Surveillance en 2025 traduit une forte implication des Administrateurs dans le pilotage stratégique et le suivi des activités de l'Agence. Cette régularité témoigne d'un engagement soutenu en faveur de la transparence, du contrôle et de l'efficacité institutionnelle. En plus le Conseil a effectué des visites de chantiers de l'autoroute Mbour – Kaolack au mois de juin, Dakar – Tivaouane – Saint Louis en novembre et les travaux des JOJ à Dakar en Mai.

7) Élection d'un représentant du personnel au Conseil de Surveillance

Un moment fort pour la gouvernance interne a été l'élection de l'administrateur représentant le personnel de l'AGEROUTE au sein du Conseil de Surveillance. Messieurs Cheikh Tidiane THIAM et Cheikh Mamadou GAYE ont été élus respectivement titulaire et suppléant. Cette élection renforce la participation du personnel à la gouvernance de l'Agence.

8) Visite présidentielle des chantiers des JOJ Dakar 2026

Le 1er novembre 2025, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République, a effectué une visite des chantiers des Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2026. Il s'est notamment rendu sur les sites du centre équestre, du complexe Stade Iba Mar Diop, de la Tour de l'Œuf et du Village olympique. Accompagné du ministre des Infrastructures et du ministre de la Jeunesse et des Sports, le Chef de l'État a encouragé l'accélération des travaux afin de respecter les engagements internationaux du Sénégal. Cette visite a constitué un moment fort de mobilisation pour l'ensemble des équipes.

9) Visites ministérielles des projets structurants

Le ministre des Infrastructures, Monsieur Déthié FALL, a effectué plusieurs visites de terrain sur des projets structurants, notamment le projet d'autoroute Dakar – Tivaouane – Saint Louis, le Pont de Rosso, les lots des projets routiers liés au Projet de Connectivité des Zones Agricoles au Nord et au Centre (PCZA) et les travaux des JOJ Dakar 2026. Ces visites ont permis d'évaluer l'état d'avancement des chantiers, d'identifier les contraintes et de donner des orientations pour l'accélération des travaux.

10) Ouverture à la circulation du tronçon Mbour – Thiadiaye

À l'occasion de la Tabaski, le tronçon **Mbour - Thiadiaye** a été ouvert provisoirement à la circulation afin de faciliter la mobilité des usagers vers le centre, l'Est et le Sud du pays. Cette mesure à fort impact social a contribué à fluidifier le trafic, réduire les temps de parcours et améliorer la sécurité des déplacements durant cette période de forte affluence.

11) Dégradation continue du niveau de service des routes

Les résultats de la campagne d'inspections sommaires 2025 mettent en évidence une **dégradation continue du niveau de service du réseau routier national**. La proportion de routes revêtues en bon et moyen état est passée de **84 % en 2022 à 78,2 % en 2025**, tandis que **plus de la moitié du réseau non revêtu (51,7 %) est désormais en mauvais état**.

1. Présentation AGEROUTE

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes désignée sous le sigle « AGEROUTE Sénégal » est une personne morale de droit public, dotée d'une autonomie de gestion et investie d'une mission de service public, en application des dispositions de la loi d'orientation n°2009-20 du 04 mai 2009 sur les agences d'exécution et son décret d'application. Elle est une entité administrative de l'État, placée sous la tutelle technique du ministre chargé des Routes et sous la tutelle financière du ministre chargé des Finances

2000 – Création de l'Agence autonome des Travaux Routiers (AATR) et du Conseil des Routes (CR)

2010 – Remplacement de l'AATR par AGEROUTE

En 2000, le Gouvernement avait créé, par décret n° 2000- 686 du 03 Août 2000, l'Agence Autonome des Travaux routiers (AATR) et le Conseil des Routes (CR) pour pallier les dysfonctionnements en matière de planification, programmation et d'exécution des programmes établis

L'AATR a été remplacée par l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes, désignée « AGEROUTE Sénégal », créée par le décret n°2010-430 du 1er avril 2010

Rappel des missions de l'AGEROUTE

AGEROUTE Sénégal est chargée, de manière générale, de la mise en œuvre de tous les travaux de construction, de réhabilitation et d'entretien de routes, de ponts et autres ouvrages d'art ainsi que de la gestion du réseau routier classé. L'Agence intervient également pour le compte du ministre chargé des Routes dans les travaux de construction, de réhabilitation et d'entretien de tout le reste du réseau national.

En outre, l'AGEROUTE Sénégal est chargée, sauf dérogation, pour le compte du ministre chargé des routes, de la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets routiers, dans le cadre de conventions particulières de financement pouvant lier l'Etat à des bailleurs de fonds. Dans ce cas, elle agit en tant qu'Agence d'exécution du Ministère chargé des routes.

Organisation et fonctionnement de l'AGEROUTE :

Les organes de gouvernance de l'AGEROUTE sont le Conseil de surveillance et la Direction générale.

Conseil de Surveillance :

Le Conseil de Surveillance délibère et approuve, entre autres, le budget ou comptes prévisionnels, les programmes annuels d'action et d'investissement, les rapports annuels d'activités du Directeur Général, les états financiers de l'agent comptable sur la base du rapport du commissaire aux comptes ou de l'auditeur des comptes, l'organigramme de l'Agence, la grille des rémunérations ou l'accord collectif d'établissement du personnel de l'Agence et le règlement intérieur.

Le Conseil de Surveillance est composé de dix (10) membres, tous représentants de l'État. Outre le Président nommé par décret, il comprend :

- ✓ un représentant de la Présidence de la République ;
- ✓ un représentant de la Primature ;
- ✓ un représentant du Ministère chargé des finances ;
- ✓ un représentant du Ministère chargé de l'Economie ;
- ✓ deux représentants du Ministère chargé des routes ;
- ✓ un représentant du Ministère chargé de l'urbanisme et de l'habitat ;
- ✓ un représentant du Ministère chargé des collectivités locales ;
- ✓ un représentant du Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire ;
- ✓ un représentant du Contrôle Financier.

Le Conseil de Surveillance est appuyé par le Comité d'Audit et l'Auditeur Interne. Ce Comité d'Audit valide les programmes d'audit interne et externe et développe des rapports directs avec le Commissaire aux Comptes et l'Auditeur Interne.

2. Situation de la passation des marchés

Au titre de l'exercice 2025, la passation des marchés de l'AGEROUTE s'est inscrite dans le strict respect du cadre réglementaire en vigueur et des principes de transparence, d'efficacité et de bonne gouvernance. Ainsi, le Plan de Passation des Marchés a été validé et publié sur le système de gestion des marchés publics (sygmap) le 21 novembre 2024.

L'analyse de la situation des marchés arrêtée au 31 décembre 2025 permet d'apprécier la dynamique d'exécution des projets, la structuration des engagements financiers ainsi que la diversité des sources de financement mobilisées. Elle met également en lumière la cohérence entre les procédures de passation et les orientations stratégiques de l'Agence en matière de développement des infrastructures routières.

2.1. Répartition du montant des marchés par type

Dans le cadre des activités de l'Agence, **114 marchés** ont été approuvés au cours de l'année 2025. Ces marchés approuvés d'un coût global de **60,14 milliards FCFA** portent sur les travaux, les prestations intellectuelles, les services et les fournitures. Le graphique suivant donne la répartition proportionnelle du montant par type :

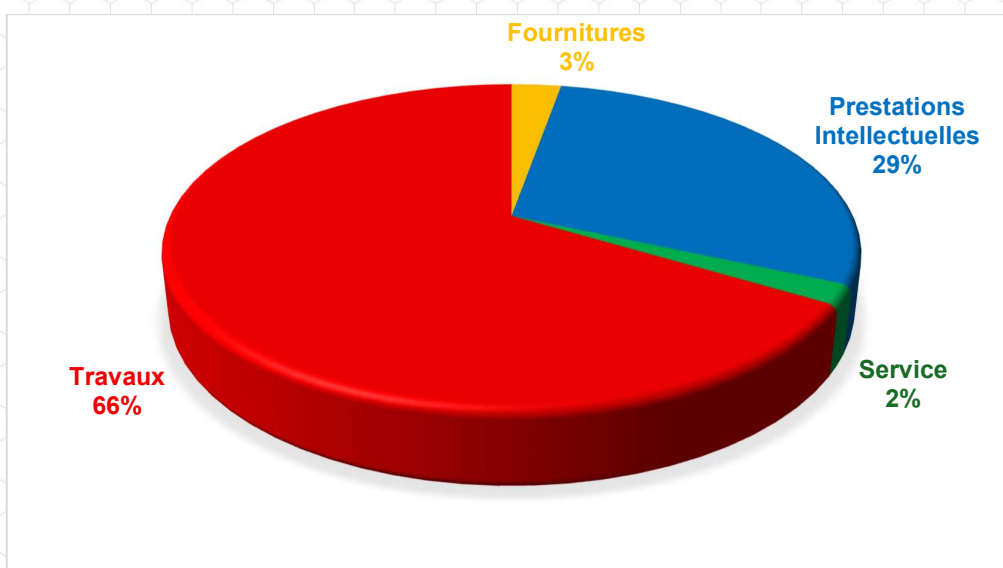


Figure 1: Répartition du montant des marchés par type

L'analyse des montants fait apparaître une forte prédominance des marchés de travaux, qui concentrent **39,93 milliards FCFA**, soit **66,76%** du montant total engagé en 2025. Cette configuration traduit clairement l'orientation stratégique de l'AGEROUTE vers la réalisation d'infrastructures routières structurantes, conformément à ses missions fondamentales. Les prestations intellectuelles occupent

la deuxième position, avec un volume financier global de **17,38 milliards FCFA**, représentant **28,9%** du total. Cette part significative reflète l'importance accordée aux études techniques, à la supervision des travaux, à l'ingénierie et à l'assistance technique, garantes de la qualité, de la performance et de la durabilité des investissements. Les fournitures et les services demeurent marginaux en termes financiers, avec respectivement **2,77 % et 1,94 % du montant global**. Leur faible poids s'explique par la nature même des missions de l'AGEROUTE, où ces catégories jouent essentiellement un rôle d'appui.

2.2. Répartition du nombre de marchés par type

En termes de nombre, la structure est sensiblement différente de celle observée pour les montants. Les prestations intellectuelles dominent largement avec **58 marchés**, soit **50,9 %** du total. Cette situation traduit un **grand nombre de contrats de taille relativement modeste**, mais stratégiques pour la préparation, le suivi et le contrôle des projets. Le tableau ci-dessous donne la situation des répartitions du nombre des marchés.

Tableau 1: Répartition du nombre des marchés par type

Type de marchés	Nombre	Part %
Fournitures	18	15,8%
Prestations Intellectuelles	58	50,9%
Service	13	11,4%
Travaux	25	21,9%
Total	114	100%

Les travaux, bien que financièrement prépondérants, ne représentent que **25 marchés**, soit **21,9%** du total, confirmant leur **forte valeur unitaire moyenne**. **Les fournitures** (15,8%) et les **services** (11,4%) complètent le portefeuille, avec une contribution plus limitée, tant en volume qu'en valeur.

2.3. Répartition des marchés par mode de passation

L'examen des modes de passation met en évidence une **prépondérance des consultations restreintes (CR)**, qui représentent **53 marchés**, soit **46,49 %** du total. Cette dominance s'explique par la nature spécialisée de nombreuses prestations, notamment intellectuelles, nécessitant des compétences techniques ciblées.

Tableau 2: Répartition des marchés par mode de passation

Mode de passation	Nombre	Part %
Appel d'Offres International	14	12,28%
Appel d'Offre National	22	19,30%
Appel d'Offres Ouvert	8	7,02%
Appel d'Offres Restreint	1	0,88%

Consultation Restreinte	53	46,49%
Demande de Renseignement de Prix	10	8,77%
Entente Directe	6	5,26%
Total général	114	100,00%

Les **appels d’offres nationaux (AON)** constituent le deuxième mode le plus utilisé avec **19,3%** des marchés, traduisant la volonté de **promouvoir le tissu économique national et de favoriser la participation des entreprises locales**. Les **appels d’offres internationaux (AOI)** représentent **12,28 %**, généralement mobilisés pour des projets d’envergure ou nécessitant une expertise internationale spécifique.

Les autres modes (AOO, DRP, ED et AOR) demeurent marginaux, traduisant une concentration des procédures autour de mécanismes éprouvés et conformes au cadre réglementaire.

2.4. Répartition des marchés par source de financement en 2025

L’analyse des sources de financement en 2025 met en évidence une structure multi-bailleurs, avec un montant engagé à hauteur de **60,14 milliards FCFA** pour **114 marchés**, répartis entre une vingtaine de partenaires techniques et financiers.

La Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Mondiale (BM) constituent les deux principaux bailleurs, avec respectivement 22,8% et 20,2% des marchés, pour des parts financières cohérentes de 23,0 % et 18,7 %. Cette tendance est portée essentiellement par trois (3) projets/programmes majeurs, notamment le PCZA, le PDZAM et la section Ndande - Guéoul de l’Autoroute Dakar - Tivaouane - Saint Louis.

Au 31 décembre 2025, la situation des marchés de l’AGEROUTE met en évidence une dynamique soutenue d’engagement et d’exécution, caractérisée par une prédominance des investissements structurants en travaux, une forte mobilisation de l’expertise technique et une diversification maîtrisée des modes de passation.

La structuration équilibrée des financements, conjuguée à la conformité des procédures aux exigences réglementaires, témoigne de la solidité du dispositif de gouvernance de la commande publique au sein de l’Agence.

Ces résultats traduisent la capacité de l’AGEROUTE à piloter efficacement un portefeuille de projets complexe, multi-bailleurs et à forte intensité financière, au service du développement durable des infrastructures routières.

3. Exécution budgétaire et financière

3.1. Exécution budgétaire

Le budget primitif, régulièrement voté par le Conseil de Surveillance en sa séance du 30 décembre 2024 et approuvé par le ministère des Finances et du Budget le 28 janvier 2025 est arrêté à la somme de **345 368 815 345 F CFA**, réparti comme suit :

- Investissement : 337 019 386 829 F CFA
- Fonctionnement : 8 349 428 516 F CFA

Le budget a fait l'objet de trois réaménagements dont le dernier a été adopté par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 27 novembre 2025, puis validé par le ministère des Finances et du Budget en date du 08 décembre 2025, portant ainsi son montant à 386 514 841 952 F CFA, réparti comme suit :

- Investissement : 378 287 871 454 F CFA
- Fonctionnement : 8 226 970 498 F CFA

La notification de la Loi des Finances Rectificative (LFR) justifie en partie le réaménagement n°3 du budget 2025. Ce dernier prend en compte les crédits additionnels octroyés sur les ressources extérieures, les modulations sur le financement interne, les ajustements opérés sur la participation annuelle des partenaires techniques et financiers selon le niveau d'avancement des travaux.

À la fin de l'année 2025, le taux de recouvrement des ressources atteint **86%** soit **332,32 milliards F CFA**, traduisant une amélioration par rapport à l'objectif annuel réaménagé de **386,5 milliards F CFA**.

Du côté des dépenses, les réalisations (base ordonnancements) sont chiffrées à **329,32 milliards F CFA**, soit **85 %** des prévisions.

Tableau 3 : Exécution budgétaire des recettes et des dépenses au 31 décembre 2025

LIBELLE	BUDGET INITIAL	BUDGET REAMENAGE 3	RECETTES			DEPENSES		
			LIQUIDATIONS	ECARTS	EXECUTION EN %	ORDONNANCEMENTS	ECARTS	EXECUTION EN %
FONCTIONNEMENT								
. AGEROUTE	4 000 000 000	4 000 000 000	3 800 000 000	200 000 000	95%	4 996 201 076	380 229 802	93%
. RECETTES ACCESSOIRES	337 430 878	376 430 878	363 541 537	12 889 341	97%			
. DOTATION MEF	1 000 000 000	1 000 000 000	750 000 000	250 000 000	75%			
. UGP	3 011 997 638	2 850 539 620	2 132 912 401	717 627 219		2 132 912 401	717 627 219	75%
TOTAL FONCTIONNEMENT	8 349 428 516	8 226 970 498	7 046 453 938	1 180 516 560	86%	7 129 113 477	1 097 857 021	87%
INVESTISSEMENT								
EQUIPEMENT AGEROUTE	93 569 122	162 711 738	162 711 738	-	100%	138 113 824	24 597 914	85%
EQUIPEMENT UGP	1 249 654 235	1 334 378 235	748 658 789	585 719 446	56%	748 658 789	585 719 446	56%
TOTAL EQUIPEMENT	1 343 223 357	1 497 089 973	911 370 527	585 719 446	61%	886 772 613	610 317 360	59%
. PERA	25 000 000 000	16 762 700 099	9 065 229 052	7 697 471 047	54%	9 773 039 483	6 989 660 616	58%
. BCI	20 778 129 367	34 547 042 724	28 993 292 724	5 553 750 000	84%	25 776 201 346	8 770 841 378	75%
. CHEQUE TRESOR RECETTES/DEPENSES	35 929 394 369	36 568 598 761	25 047 509 702	11 521 089 059	68%	25 047 509 702	11 521 089 059	68%
. BAILLEURS	253 668 639 736	288 370 246 708	260 714 942 640	27 655 304 068	90%	260 714 942 640	27 655 304 068	90%
. SUV INVESTISSEMENT / BATIMENT ADMIN	300 000 000	300 000 000	300 000 000	-	100%	-	300 000 000	0%
. PONT DE GOULOUMBOU	-	242 193 189	242 193 189	-	100%	-	242 193 189	0%
TOTAL INVESTISSEMENT	337 019 386 829	378 287 871 454	325 274 537 834	53 013 333 620	86%	322 198 465 784	56 089 405 670	85%
TOTAL BUDGET CONSOLIDE	345 368 815 345	386 514 841 952	332 320 991 772	54 193 850 180	86%	329 327 579 261	57 187 262 691	85%

3.2. Exécution des recettes

Les ressources mobilisées au 31 décembre 2025 s'élèvent à **332,32 milliards F CFA**, soit un taux d'exécution de **86%** par rapport au budget réaménagé n°3, arrêté à **386,5 milliards F CFA**. Elles sont constituées des ressources d'investissement recouvrées à hauteur de **325,27 milliards F CFA** et celles destinées au fonctionnement pour un montant de **7,05 milliards F CFA**.

Comparé à la même période en 2024, où les recettes étaient arrêtées à la somme de **433,7 milliards F CFA** représentant **74 %** des prévisions annuelles établies à **586,3 milliards F CFA**, le taux de mobilisation des recettes a augmenté de **12 points**.

✓ Les recettes d'investissement

Les ressources d'investissement s'élèvent à **325,27 milliards F CFA**, soit un taux de réalisation de **86%** par rapport aux prévisions annuelles fixées à **378,29 milliards F CFA**. Elles sont constituées des ressources provenant de :

- *Dotation de l'État (crédits inscrits dans la LFR) :*

Les ressources sur financement interne ont été recouvrées à hauteur de **28,99 milliards F CFA**, soit un taux de mobilisation de **84%** par rapport au budget réaménagé n°3 établis à un montant **34,5 milliards F CFA** constitué de **21,1 milliards F CFA** issus de la LFR et de **13,4 milliards F CFA** de report de trésorerie.

Comparées à la même période de l'année 2024, où les recettes mobilisées étaient de **38,63 milliards F CFA** représentant **97 %** des prévisions annuelles établies à **39,63 milliards F CFA**, le taux de mobilisation des recettes a baissé de **13 points**.

- *Part chèque trésor TVA et Droits douane supportés par l'État :*

Un montant de **25 milliards F CFA**, soit **68%** des prévisions annuelles établies à **36,57 milliards F CFA**, a été envoyé pour paiement à la Direction de l'Ordonnancement des Dépenses Publiques (DODP).

- *Dotation du FERA* : au 31 décembre 2025, sur des prévisions de **16,76 milliards F CFA**, seulement **9,06 milliards F CFA** ont été mobilisés au profit de l'entretien routier, soit un taux de **54%**. Les difficultés de mobilisation des ressources du PERA constituent d'une part un des facteurs qui impacte négativement l'état du réseau et, d'autre part, le niveau d'exécution budgétaire.
- *Partenaires Techniques et Financiers (PTF)* : à la fin de l'exercice 2025, les ressources mobilisées par les PTF s'élèvent à **260,71 milliards F CFA**, soit un taux de mobilisation de **90%** par rapport au budget réaménagé n°3 des PTF, qui est arrêté à **288,4 milliards F CFA**. Ce taux est principalement porté par :

- ✓ La Société Générale sur la section Dakar-Tivaouane du projet autoroute Dakar - Tivaouane - Saint Louis, pour **51,22 milliards F CFA** ;
- ✓ La Banque Mondiale avec le PCZA, pour un montant de **29,37 milliards F CFA** ;
- ✓ L'Eximbank à travers l'autoroute Mbour-Fatick-Kaolack pour un montant de **29,09 milliards F CFA** ;
- ✓ Le Fonds de l'OPEP sur le tronçon Guéoul-Louga du projet autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis, pour **19,87 milliards F CFA**.

Comparé à la même période en 2024, les réalisations se chiffraient à **343,93 milliards F CFA**, représentant **75%** des prévisions annuelles établies à **457,56 milliards F CFA**, le taux de mobilisation des recettes a augmenté de **15 points**.

- La **subvention pour l'extension du bâtiment du siège de l'AGEROUTE** : Les **300 millions F CFA** représentant les ressources exceptionnelles provenant des intérêts produits par le compte séquestre de l'autoroute Thiès-Touba et prévues pour les travaux d'extension du siège sont disponibles. Elles sont mobilisées à **100%**.
- **L'équipement de l'AGEROUTE et des UGP** : Les recettes d'équipement au 31 décembre 2025 s'élèvent à **911,37 millions F CFA**, soit un taux de réalisation de **61%** par rapport au budget réaménagé n°3, établi à **1,5 milliards F CFA**.

Elles proviennent des recettes issues de la vente des véhicules réformés de l'AGEROUTE et des recettes accessoires pour un montant **138 millions F CFA**, et des partenaires techniques et financiers à travers le financement des UGP pour un montant de **748,6 millions F CFA**.

- **Les indemnités d'assurance reçues pour la réparation du pont de Gouloumbou** : Les **242 millions F CFA** représentant les ressources exceptionnelles provenant des indemnités d'assurances reçues pour les travaux de réparation du Pont de Gouloumbou ont été mobilisés à **100%**.
- ✓ **Les recettes du fonctionnement**

Fonctionnement AGEROUTE :

Au 31 décembre 2025, les ressources prévues pour le fonctionnement de l'AGEROUTE, ont été mobilisées à hauteur de **7,05 milliards F CFA**, soit **86%** du budget.

Sur financement du FERA, un montant de **3,8 milliards F CFA** a été mobilisé. En revanche, concernant la dotation du ministère du Finance et du Budget pour un

montant de **1 milliard**, inscrit au titre 4 a été mobilisée à hauteur de **750 millions F CFA**, soit un taux de recouvrement de **75%** de la dotation. Le défaut de recouvrement de ces crédits a contribué aux tensions de trésorerie pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement. À cela s'ajoutent les recettes accessoires (véhicules réformés, intérêts créditeurs) mobilisées à hauteur de **363,5 millions F CFA**.

Fonctionnement des UGP :

Les recettes recouvrées pour les UGP s'élèvent à **2,13 milliards F CFA** et représentent **75%** des prévisions fixées à **2,85 milliards F CFA**.

3.3. Exécution des dépenses

Elles sont constituées de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement relative aux travaux, de réhabilitation, d'entretien routier et autoroutier, et des dépenses de fonctionnement de l'AGEROUTE et des UGP.

Au 31 décembre 2025, les dépenses ordonnancées s'élèvent à **329,33 milliards F CFA**, soit un taux de réalisation de **85%** par rapport au budget réaménagé n°3 établis à **386,5 milliards F CFA**.

✓ Dépenses d'investissement et d'équipement

• Dépenses d'investissement

Les réalisations des dépenses d'investissement principalement axées sur la construction, la réhabilitation et l'entretien d'infrastructures routières et autoroutières, se chiffrent à **322,2 milliards F CFA** et représentent **85%** du budget réaménagé n°3, établi à **378,3 milliards F CFA**.

- PERA :

Les dépenses ordonnancées à la fin de l'année 2025 s'élèvent à **9,7 milliards F CFA** et représentent **58%** du budget arrêté à **16,7 milliards F CFA**.

- BCI :

Les dépenses d'investissement sur financement interne ordonnancées au 31 décembre 2025 se chiffrent à **25,8 milliards F CFA** soit **75%** des prévisions du budget réaménagé n°3, établi à **34,5 milliards F CFA**.

- Partenaires Techniques et Financiers :

Au 31 décembre 2025, l'exécution des dépenses s'élève à **260,7 milliards F CFA**, soit **90%** des prévisions de décaissement annuelles des PTF établies à **288,3 milliards F CFA**.

- **Part Chèque Trésor :**

Les demandes de paiement envoyées à la Direction de l'Ordonnancement des Dépenses Publiques se chiffrent à **25 milliards F CFA** à la fin de l'année et représentent **68%** des prévisions annuelles établies à **36,6 milliards F CFA**.

• **Équipement :**

Au 31 décembre 2025, les dépenses liées aux frais d'aménagement et d'installation et à l'acquisition de matériels et mobiliers sont exécutées à hauteur de **886,8 millions F CFA**, soit **59%** des prévisions annuelles.

✓ **Dépenses de fonctionnement de l'AGEROUTE**

Au 31 décembre 2025, l'exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement hors UGP s'élève à **4,9 milliards F CFA**, représentant **93 % du budget réaménagé n°3**, fixé à **5,3 milliards F CFA**.

✓ **Dépenses de fonctionnement des UGP**

Au 31 décembre 2025, l'exécution des dépenses des Unités de Gestion de Projet se chiffre à **2,1 milliards F CFA**, représentant **75 %** de l'objectif annuel établi à **2,8 milliards F CFA**.

4. Gestion et entretien du réseau

4.1. Programme d'entretien routier annuel

Le Sénégal dispose d'un réseau routier classé long de **16 495 km** composé de **6 621 km** de routes revêtues et **9 874 km** de routes en terre (source : PTG 2026-2028). Ce patrimoine routier assure plus de 90% des déplacements des personnes et des marchandises, raison pour laquelle sa préservation revêt une grande priorité pour l'État du Sénégal. Ce patrimoine commun, s'est révélé au fil des années comme un puissant outil pour faire progresser la qualité de vie et consolider la cohésion sociale. Fort de ce constat, chaque année, l'Etat met à la disposition de l'AGEROUTE, à travers le FERA, des ressources destinées à sa gestion et son entretien.

La définition et la programmation du PERA est essentiellement basée sur le **Programme Triennal Glissant (PTG)**. Le PTG est le document de référence pour la définition des programmes d'entretien routier annuel. Il couvre principalement le réseau routier classé dans l'ensemble des régions du pays et concerne les prestations suivantes :

- Les travaux d'entretien périodique consistant en la reprise partielle de la chaussée, au renouvellement du revêtement, etc. ;
- Les travaux d'entretien courant constitués d'un ensemble de tâches menées de façon à limiter la progression des dégradations encore mineures et à restreindre tous les facteurs de dégradations futures des chaussées et des ouvrages ;
- La gestion et la surveillance du réseau ;
- Les études et la maîtrise d'œuvre du PERA.

Le budget du PERA 2025 approuvé par le Conseil de Surveillance, en novembre 2024, est de 29 000 000 000 F CFA répartis comme suit :

- ✓ Les ressources destinées au financement des activités du programme d'entretien routier pour un montant de 25 000 000 000 F CFA ;
- ✓ Les ressources destinées au fonctionnement d'AGEROUTE pour un montant de 4 000 000 000 F CFA.

Au courant du troisième trimestre 2025, le FERA a notifié à l'AGEROUTE, une réduction d'un montant de Huit Milliards Deux Cent Trente Sept Millions Deux Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Neuf Cent Un (8 237 299 901) FCFA, soit en valeur relative une baisse de 32,95% du budget initial. Les investissements, initialement de 25 000 000 000 F CFA passent à 16 762 700 099 F CFA. Cette réduction se justifie par la ponction sur la Taxe d'Usage de la Route (TUR) principale ressource du Fonds.

La situation d'exécution financière par type de travaux, au 31 décembre 2025, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4: Situation de l'utilisation des crédits du PERA 2025

TYPE D'INTERVENTION	Budget réaménagé PERA 2025	Total Paiement au 31 décembre 2025	Instances au 31 décembre 2025	Exécution globale au 31 décembre 2025
Entretien des routes				
Routes revêtues	11 417 952 779	5 943 449 581	5 732 014 262	11 675 463 843
Routes en terre	2 222 244 897	91 140 333	2 118 113 909	2 209 254 242
Total Entretien des routes	13 640 197 676	6 034 589 914	7 850 128 171	13 884 718 085
Entretien courant				
Entretien, réparation et construction d'ouvrages hydrauliques/d'art	630 523 899	530 513 394	287 093 101	817 606 495
Travaux Généraux et Assainissement	352 995 110	251 699 628	262 247 482	513 947 110
Désensablement	468 488 550		468 488 550	468 488 550
Signalisation et Equipements de sécurité routière	0	235 626 215		235 626 215
Surveillance du réseau, désencombrement & protection des emprises	454 933 574	174 473 995	447 932 897	622 406 892
Total Entretien Courant	1 906 941 133	1 192 313 232	1 465 762 030	2 658 075 262
Préparation et mise en œuvre PERA				
Suivi, maîtrise d'œuvre du PERA & Etudes techniques	1 215 561 290	1 511 941 318	710 556 608	2 222 497 926
Total Préparation Mise en Œuvre PERA	1 215 561 290	1 511 941 318	710 556 608	2 222 497 926
PERA investissement	16 762 700 099	8 738 844 464	10 026 446 809	18 765 291 273

En plus du PERA financé par les ressources de la TUR (FERA), le Gouvernement met en œuvre un ambitieux programme d'entretien du réseau routier structurant, financé par l'État avec l'appui de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Doté d'un montant global de 30 milliards de FCFA, ce programme vise à préserver et à renforcer la qualité des infrastructures routières stratégiques du pays. Il s'inscrit dans un contexte marqué par des difficultés de mobilisation des ressources destinées à l'entretien routier. En effet, sur l'année 2025, un montant de 10 milliards de FCFA sur les **30 milliards F CFA** a été inscrit dans le budget à travers la LFR. Ces ressources n'ont pas pu être augmentées durant l'année, ce qui a rendu davantage difficile, l'exécution des travaux d'entretien financés avec le concours de la BOAD. Ces contraintes ont progressivement entraîné une dégradation du niveau de service des routes, faute d'interventions régulières et adaptées. Le programme est mis en œuvre dans les six directions régionales, assurant ainsi une couverture équilibrée du territoire et son état d'avancement est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Avancement PERA sur financement BOAD : Programme mise à niveau du réseau routier structurant

Lots	ZONES	ENTREPRISES / Fournisseurs	MONTANT F CFA HT	Avancement Physique	Avancement financier
Travaux pluriannuels d'entretien des routes revêtues dans les régions de Saint Louis, Louga et Matam Lot 2 : région de Louga	DRN	CDE/SOTRACOM	1 500 000 000	16,7%	34,0%
Travaux pluriannuels d'entretien des routes revêtues dans les régions de Thiès et Diourbel pour la période de 2019-2020 et 2021	DRO	JLS	4 300 000 000	20,0%	38,0%
Travaux pluriannuels d'entretien des routes revêtues dans les régions de Kaolack et Kaffrine pour la période de 2023-2024 et 2025	DRC	Eiffage Sénégal	6 000 000 000	67,0%	45,0%
Travaux pluriannuels d'entretien des routes revêtues dans la région de Tambacounda et Kédougou	DRE	SOSETER	3 836 200 894	12,0%	28,0%
Travaux pluriannuels d'entretien des routes revêtues dans les régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou Lot 1 : région de Ziguinchor Lot 2 : régions de Kolda et Sédhiou	DRS	AREZKI	6 000 000 000	3,5%	20,0%
Travaux de mise à niveau du réseau routier classé de Dakar	DRD	ICONS	5 933 464 336	19,0%	30,7%
SOUS- TOTAL - TRAVAUX			27 569 665 230		

Les deux (2) figures ci-dessous donnent une présentation de l'évolution du réseau routier classé au cours des dix (10) dernières années :

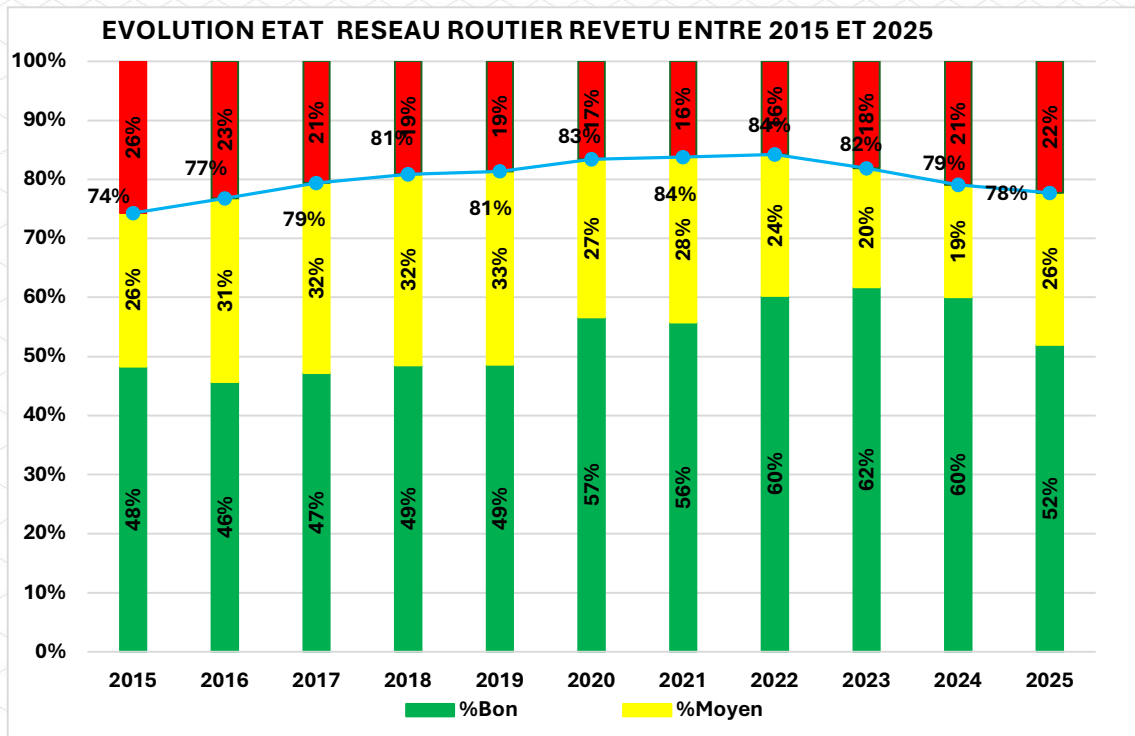


Figure 2 : Évolution du réseau routier classé revêtu entre 2015 et 2025

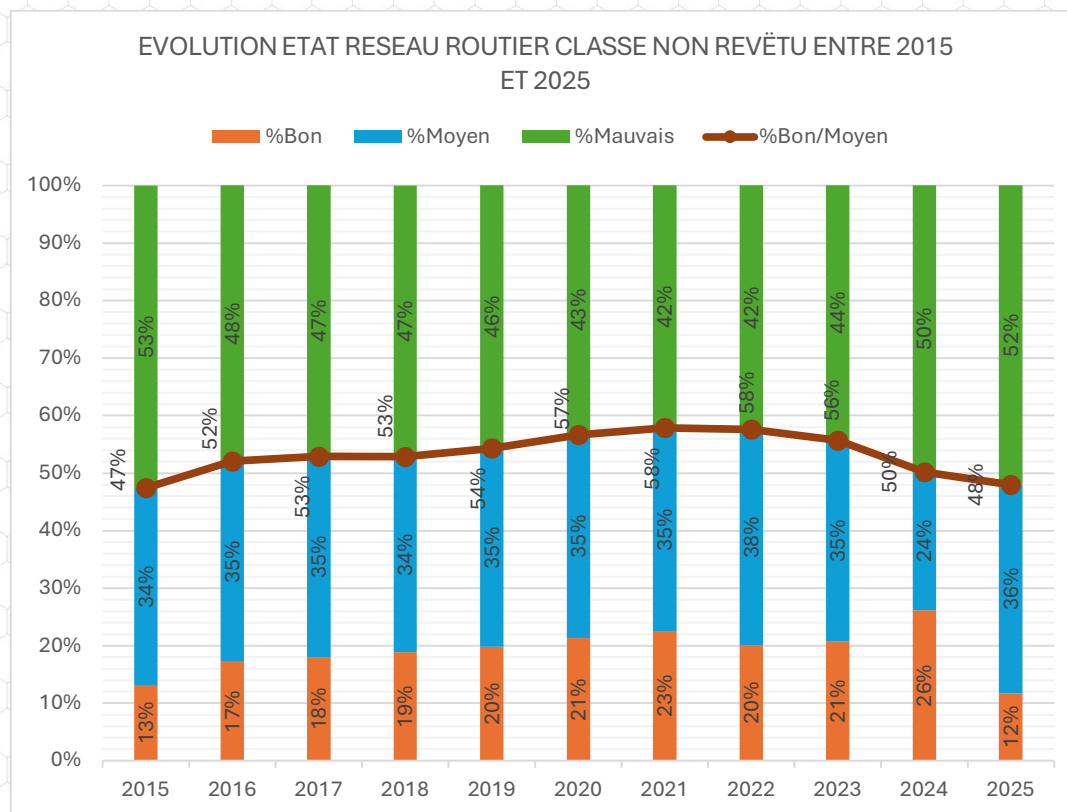


Figure 3 : Évolution du réseau routier classé non revêtu entre 2015 et 2025.

Analyse des résultats de la campagne d'inspections sommaires 2025 confirment une dégradation progressive du niveau de service du réseau routier national, tant pour les routes revêtues que pour les routes non revêtues.

Pour le réseau revêtu, la proportion cumulée de routes en bon et moyen état est passée de 84 % en 2022 à 78,2 % en 2025, soit une baisse de près de 6 points en trois ans.

Parallèlement, 21,8 % du réseau revêtu est désormais en mauvais état, traduisant l'approche d'un seuil critique pour un réseau structurant à fort trafic.

La situation du réseau non revêtu apparaît encore plus préoccupante, avec 51,7 % du linéaire classé en mauvais état en 2025.

La part cumulée des routes non revêtues en bon et moyen état a reculé de 58 % en 2022 à 48,3 % en 2025, confirmant une dégradation rapide et assez généralisée du réseau.

L'état global du réseau routier reflète le déficit de financement de l'entretien routier et augmente le risque de voir le réseau se retrouver dans la situation des années d'avant 2015 anéantissant ainsi les efforts importants consentis par l'Etat pour la construction des infrastructures. Pour rappel la bonne qualité de notre réseau avait valu au Sénégal d'être cité **parmi les pays de la sous-région ouest africaine avec les meilleurs réseaux.**

4.2. Gestion de la banque de données routières

La Banque de Données Routières (BDR) est au cœur du système de gestion de l'entretien routier du fait de sa contribution à la bonne connaissance du réseau. Elle est un outil majeur dans la planification stratégique et la programmation des interventions. La BDR s'articule autour des trois composantes que sont :

- Le système de collecte de données ;
- Le système d'information routière (SIR) ;
- Le système d'aide à la programmation.

Les principales activités menées au cours de l'année 2025 avaient pour objectifs de permettre une meilleure connaissance du réseau routier et la programmation des interventions sur ce réseau. De façon spécifique, ces activités ont porté sur :

- L'organisation de l'inspection sommaire annuelle du réseau routier classé revêtu et non revêtu en collaboration avec les points focaux des directions régionales ;
- Les mesures d'uni longitudinal et de déflexion dans le cadre du suivi de la qualité des travaux ;
- La mise à jour du référentiel de la BDR ;
- Et l'élaboration de cartes thématiques et du programme d'entretien routier annuel (PERA) 2025.

- Le renforcement des équipements de gestion et de suivi du patrimoine routier

L'année 2026 coïncide avec l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau Programme Triennal Glissant pour la période 2026 – 2028 en plus des activités de collecte de données, de mise à jour et d'administration de la base de données.

4.3. Surveillance du réseau

Pour faire appliquer les dispositions du décret n°2010-1445 du 04 novembre 2010 réglementant les travaux de pose et dépose de conduites diverses et l'occupation de l'emprise du réseau routier, l'AGEROUTE a mis en place un Département chargé de la Coordination de la Surveillance du Réseau (DCSR) dont les missions principales consistent à :

- ✓ Lutter contre les occupations anarchiques des emprises du réseau classé ;
- ✓ Recevoir et traiter les demandes d'intervention des concessionnaires et des particuliers relatives à la pose et à la dépose de conduites et de réglementer les occupations diverses à titre précaire et révoquant des emprises routières ;
- ✓ Organiser et coordonner les visites du comité technique consultatif sur les projets de lotissement et autorisation de construire ;
- ✓ Surveiller le réseau routier classé national.

Pour mener à bien ses missions, le DCSR est raccordé au système de vidéosurveillance du ministère de l'Intérieur, avec une salle aménagée pour visualiser les images du réseau routier du département de Dakar. Ce qui facilite les interventions des équipes sur le terrain. Elle est également appuyée par la DGSCOS et la Section de la Gendarmerie de l'Environnement à travers des conventions signées avec ces deux structures. Ces deux conventions de partenariat et d'appui devront contribuer à lutter efficacement contre les occupations anarchiques et illégales des emprises.

Durant l'année 2025, les activités menées par le Département Coordination de la Surveillance du Réseau en rapport avec les Pools Surveillance Réseau des différentes Directions Régionales comprennent principalement la participation au suivi de divers projets principalement dans la région de Dakar :

- Projet de renouvellement du Collecteur Hann – Fann de 100 km de réseaux secondaires et tertiaires, pour le compte de l'ONAS – HENAN CHINE.
- Travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable de Dakar relatifs au projet de construction de l'usine de dessalement de l'eau de mer des Mamelles, pour le compte de la SONES – SINOHYDRO.
- Travaux de réalisation de 15 km de réseaux secondaires pour le raccordement des industriels dans le cadre du projet de dépollution de la Baie de Hann, pour le compte de l'ONAS.

- Projet de conception détaillée, installation et mise en service des câbles souterrains 225 KV Kounoune - Patte d'oie - Cap des Biches dans la voirie de l'axe Kounoune – Cap des Biches, pour le compte de MCA. ELECNOR.
- Travaux de réalisation de l'interception et des stations de pompage dans le cadre du projet de dépollution de la Baie de Hann, pour le compte de l'ONAS – EIFFAGE / SADE.
- Projet AO 11 2018, relatif à la ligne électrique du Palais de la République, pour le compte de la SENELEC.
- Travaux de conception, construction et exploitation de l'usine de dessalement de l'eau de mer des Mamelles, pour le compte de la SONES.
- Les services de surveillance du réseau routier dans la région de Dakar, Thiès et Kaolack.
- Soumission d'avis technique sur différents projets d'aménagement, de lotissement, demande d'autorisation de construire etc.

5. Développement des corridors et routes nationales

Dans la continuité des efforts consentis, l'année 2025 est marquée par la poursuite assez timide des travaux déjà engagés sur un linéaire de 542,9 km avec le soutien des partenaires au développement. Cette situation s'explique en partie, par les retards accusés dans les paiements des décomptes des entreprises mais également l'installation de l'hivernage.

Tableau 6 : Situation des projets en cours dans l'axe développement des corridors et routes nationales

Projet	Linéaire (KM)	Financement	2024	2025	Variation	Délai consommé	Observations	Entreprises
Travaux de réhabilitation de la RN1 Tambacounda - Kidira-Bakel : Corridor Dakar-Bamako par le Nord Tronçon Kidira-Bakel	73	Fonds Koweïtien/État du Sénégal (BCI)	85%	87%	2%	97%	Suspension des paiements par le Fonds Koweïtien ayant entraîné un arrêt des travaux depuis le mois de juin 2025.	AREZKI
Aménagement de la Boucle du Fouladou : Lot 1 Dabo-Fafacourou-Médina-Yoro Foula	68,5	BOAD /État du Sénégal (BCI)	82%	89%	7%	99%	Achèvement des travaux en 2026	Groupement CSE/SOSETER
Aménagement de la Boucle du Fouladou : Lot 2 Médina-Yoro Foula-Pata	34	État du Sénégal (BCI)	59%	59%	0%	100%	Attente de l'arrêt de résiliation	SINCO
Travaux de réhabilitation du corridor Dakar-Bamako, N7, tronçon Mako-Kédougou-Saraya-Moussala. Lot 1 : Mako-Kédougou et Saraya-Moussala	100	BIDC	65%	81%	16%	100%	Travaux à l'arrêt depuis la fin du mois de juin 2025 pour causes de retard de paiement. Les travaux ont repris timidement en fin décembre.	AREZKI
Travaux de réhabilitation du corridor Dakar-Bamako, N7, tronçon Mako-Kédougou-Saraya-Moussala. Lot 2 : Kédougou-Saraya	36	BIDC	58%	79%	21%	96%		
Travaux de Construction des routes de connexion à l'autoroute Thiés-Touba	28	État du Sénégal (BCI)	82%	82%	0%		Reprise des travaux en octobre 2025 et achèvement prévu en 2026.	EIFFAGE/CSE
Projet de réhabilitation de la route Sénoba- Ziguinchor-Mpack et de désenclavement des régions du sud. Lot 1 Sénoba-PK 40	40+6	BAD/UE/BEI État du Sénégal	94%	100%	6%	100%	Progression lente due au retard de paiement et à l'arrêt hivernale. Travaux terminés sur le lot 1 et achèvement des autres lots en 2026	AREZKI
Projet de réhabilitation de la route Sénoba- Ziguinchor-Mpack et de désenclavement des régions du sud. Lot 2 PK 40-PK 80	40+8		72%	93%	21%	100%		CRSG
Projet de réhabilitation de la route Sénoba- Ziguinchor-Mpack et de désenclavement des régions du sud. Lot 3 PK 80-Ziguinchor-Mpack	85+8		65%	75%	10%	95%		ZCCC
Projet d'Aménagement de la route Sandiniéri - Tanaff - frontière Guinée Bissau	26,4	BAD		10%	10%	66%	Travaux démarrés en 2025 (en cours).	CHEC

6. Désenclavement et interconnexion des pôles économiques

Il est à remarquer que la plupart des autres projets ont accusé des retards relativement importants en raison des arriérés de paiement sur les ressources extérieures, l'installation de l'hivernage, de difficultés d'approvisionnement et d'une faible mobilisation des entreprises.

Tableau 7 : Situation des projets en cours dans l'axe désenclavement et interconnexion des zones économiques

Projet	Linéaire (KM)	Financement	2024	2025	Variation	Délai consommé	Observations	Entreprises
Construction de la route du Dandé Maayo Nord-1 : Tronçon Matam-Nguidjilogne	42	BOAD	31%	31%	0%	91%	Travaux suspendus pour permettre de prendre en compte les conclusions du rapport établi par le Laboratoire National LNR-BTP sur les choix de techniques à mettre en œuvre pour garantir la qualité des infrastructures dans la ZIP.	SINOHYDRO
Construction de la route du Dandé Maayo Nord-2 : Nguidjilogne-Orofondé	62	FSD	0%	5%	5%			CSE
Réhabilitation de la route Louga-Keur Momar Sarr	54	Fonds de l'OPEP	55,20 %	80%	25%	100%	Travaux terminés sur la route principale. Travaux d'aménagement connexe en cours.	CRSG
Construction du pont de Guédé Village	0,27	BCI	81%	90%	9%	100%	Travaux ralentis pour défaut de mobilisation des ressources du BCI	CSE
Construction du pont de Nianga Edy	0,2		78,1%	87%	9%	80%		
Route RN2-Guédé Chantier	3,475		53,30 %	95%	42%	100%		
Keur Momar Sarr-Richard Toll + 17 KM piste + 06 km de voirie à Richard Toll et Keur Momar Sarr	74	BAD/AGTF	0%	21%	21%	56%	Travaux en cours	CSE
Renforcement de la N2 Thiès - Kébémér	25	BAD	31%	36%	5%	93%	Travaux en cours avec beaucoup de lenteur.	Groupement CCECC*/SOT RACOM
Boucle du riz routes en terre	121	BAD	0%	10%	10%	46%	Travaux repris en décembre 2025 à la suite de la baisse du niveau des eaux dans la vallée.	
Boucle du riz routes revêtues	51	BAD/AGTF	2%	2%	-	0	Nouveau marché conclu suite à la résiliation du contrat de l'entrepreneur défaillant.	CRBC
Lot 3B : Réhabilitation de la route Mboro-Diogo	23	Banque Mondiale	4%	41%	37%	91%	Revêtement terminé sur l'axe Tivaouane-Pambal-Darou Alpha, Travaux en cours sur l'axe Mboro-Diogo.	HOUAR
Lot 3B : Aménagement et bitumage de la	20		23%	68%	45%	91%		

route Tivaouane-Pambal-Darou Alpha									
Lot 4B : Aménagement et bitumage de la route Dahra-Mbeuleukhe y compris la bretelle de Yang Yang (tranche conditionnelle)	43		33%	96%	63%	93%	Travaux de revêtement terminés	CSE	
Lot 1A : Aménagement et bitumage de la route Mbirkilane-Mabo-Sinthiou Wanar-Touba Saloum et Mbirkilane-Djamal	48		60%	65%	5%	79%	Travaux en cours et achèvement en 2026	CRBC	
Lot 2A : Aménagement et bitumage de la route Kahone-Guinguinéo-Mboss-Gnibi	53		72%	97%	25%	99%	Travaux en phase d'achèvement.	CRBC	
Lot 3A : Aménagement et bitumage de la route Koungueul-Sali-Maka Goui - Frontière Gambie et Koungheul-Touba Ali Mbinde	45		55%	72%	17%	74%	Reprise des travaux en novembre 2025 après une suspension par l'entrepreneur en juin 2025 suite à des défauts de paiement.	AREZKI	
Lot 4A : Aménagement et bitumage de la route Touba Ali Mbinde-Lour-Ribo escale-Payar	54		42%	60%	18%	77%	Reprise des travaux en novembre 2025 après une suspension par l'entrepreneur en juin 2025 suite à des défauts de paiement.	AREZKI	
Lot 1B : Aménagement et bitumage de la route Ribo Escal-Dayane Kadioly	50		30%	60%	30%	82%	Reprise des travaux en novembre 2025 après une suspension par l'entrepreneur en juin 2025 suite à des défauts de paiement.	AREZKI	
Lot 2B : Aménagement et bitumage de la route Dayane Kadioly- Vélingara Ferlo-Loumbel Lana-CFN3	51		15%	24%	9%	116%	Procédure pour la conclusion d'un nouveau marché en cours suite à la résiliation du contrat de l'entrepreneur défaillant.		
Construction du Pont de Rosso	10	BAD-UE-BEI	30%	42,5%	12,5%	76%	Travaux en cours et fortement ralentis par une défaillance de l'entreprise et difficultés de libération des emprises du côté du Sénégal.	POLY CHANGDA	
Travaux de désenclavement de l'île à Morphil dans la zone centre Section Baba garage-Mékhé	24	État du Sénégal (BCI)	37%	37%	0	100%	Travaux à l'arrêt pour défaut de mobilisation des ressources du BCI	CSE	
Aménagement et bitumage de Halwar – Diattar	42	BADEA	54%	54%	0%		Travaux quasiment à l'arrêt à cause principalement de la défaillance de l'entreprise	Groupeement CHAABANE*/GER	

Aménagement et bitumage de la route Bambey - Baba Garage - Keur Samba Kane - Touba Toul	45		62%	75%	13%	-	Travaux en cours et achèvement prévu en 2026	CHAABANE
Programme Spécial Désenclavement	2 000	UKEF	5%	5%	0%		Travaux à l'arrêt	

FOCUS SUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DE LA CONNECTIVITÉ DES ZONES AGRICOLES DU NORD ET DU CENTRE (PCZA)

La connectivité, un pilier essentiel pour l'atteinte des objectifs de l'Agenda National de Transformation : AGENDA 2050

Le Projet d'Amélioration de la Connectivité des Zones Agricoles du Nord et du Centre (PCZA), financé par la Banque mondiale vise à transformer les zones rurales du Sénégal en optimisant la connectivité routière, en renforçant la sécurité routière et en soutenant le développement socio-économique local. Au 31 décembre 2025, l'avancement physique moyen des travaux routiers s'établit à 65 %.

Bien que les lots 2A et 4B soient proches de l'achèvement (respectivement 90 % et 95 %), le projet fait face à des défis opérationnels significatifs, notamment des retards de paiement ayant entraîné des suspensions temporaires de travaux et la résiliation du contrat pour le lot 2B. Parallèlement, le volet socio-économique affiche des résultats probants avec la livraison d'infrastructures majeures dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du commerce, contribuant directement à l'amélioration des conditions de vie des populations locales et à la vision nationale à l'horizon 2050.

A. État d'Avancement des Travaux Routiers au 31 décembre 2025

Sur un linéaire global de 387 km, **116 km ont été mis en services** en fin 2025 constitués de : Tivaouane – Pambal – Darou Alpha, de la route Kahone-Guinguinéo-Mboss-Gnibi et Dahra-Mbeuleukhe y compris la bretelle de Yang Yang. Les autres tronçons connaissent un niveau d'avancement acceptable et seront livré en 2026.

B. Impact Socio-Économique

Le projet se distingue par une approche intégrée, où les infrastructures de transport servent de levier au développement de services essentiels. Les réalisations de l'année 2025 témoignent de l'impulsion d'un processus de transformation durable des zones d'intervention.

b.1 Bilan des Infrastructures Communautaires

Secteur d'activités	Nature de l'ouvrage réalisé	Réalisation de 2025
Education	Salles de Classe	38
	Blocs d'hygiène	20
	Blocs administratif	1
	Murs de Clôture (ml)	9 692
Commerce	Cantines (marché)	20
	Halls de vente (marché)	4
	Magasins de stockage	11

Elevage	Parcs à vaccination	5
	Unité de transformation laitière	0
Transformation produits locaux	Plateformes multifonctionnelles	6
Santé	Postes de santé	4
	Maternités	3
	Cases de santé	2
	Zone de gestion des déchets biomédicaux	9
	Logements sage - femmes / Infirmiers Chefs de Poste	9
	Abris visiteurs	9

b.2 Bénéfices Sociaux et Genre

- Éducation : Le remplacement des abris provisoires par des salles de classe modernes sécurise et améliore l'apprentissage.
- Santé : L'installation de zones de gestion des déchets biomédicaux et de logements pour les sage-femmes et infirmiers chefs de poste améliore l'offre de soins rurale.
- Économie Locale : Les infrastructures commerciales dynamisent les échanges et favorisent particulièrement l'autonomisation financière des femmes.

C. Emploi et Capital Humain

Au 31 décembre 2025, le PCZA emploie un total de **1 888 personnes**.

D. Renforcement Institutionnel et Gouvernance

Le PCZA agit comme un catalyseur pour la modernisation des institutions du secteur des transports terrestres au Sénégal. Plusieurs entités bénéficient d'un appui technique et financier :

- Mobilité et Entretien : Le CETUD (mobilité urbaine) et le FERA (entretien routier).
- Patrimoine et Expertise : La DGIRD (préservation du patrimoine), la DGTR (gouvernance) et le LNR-BTP (laboratoire de référence).
- Sécurité Routière : L'ANASER bénéficie d'un soutien spécifique pour renforcer la sécurité sur les axes routiers.

FOCUS SUR LE PROGRAMME SPECIAL DE DESENCLAVEMENT :

La convention de financement UKEF a été signée le 29 décembre 2023 pour un montant de EUR 704 028 104.71, soit 461 812 163 481 Francs CFA. La convention commerciale conclue avec MUFG se chiffre à EUR 45 00 000, soit 29 518 065 000 Francs CFA. Le financement total s'élèvera donc à EUR 749 028 104.7, soit 491 330 228 481 Francs CFA. Cependant, l'accès au financement dépend grandement de la validation des études d'impact environnementales et sociales. Un Ground Thruthing, qui permettra une évaluation et une confirmation de la catégorisation des différents lots du programme, notamment des lots prioritaires, a été initié, de même que le recrutement de consultants internationaux chargés de la conduite des EIES en collaboration avec des cabinets locaux.

L'une des difficultés dans la mise en œuvre du programme réside dans le retard accusé dans la conclusion du financement intervenue le 29 décembre 2023, soit près de vingt (20) mois après l'entrée en vigueur du crédit relais et la signature des premiers contrats de sous-traitance avec les entreprises d'exécution locales.

Aussi, contrairement à la requête de l'AGEROUTE (décaissement suivant les travaux), les dispositions de la convention UKEF prévoient la mobilisation du financement en deux phases (tranches A & B) entraînant ainsi d'importants reports et décalages sur l'instruction des premières tranches de travaux routiers, notamment :

- Le démarrage des projets à faible risque environnemental décalé au troisième trimestre de l'année 2025. Actuellement, les quinze (15) tronçons de la tranche 3 sont validés par UKEF et le lancement desdits tronçons, pour un montant d'environ 72,4 Milliards F CFA, est conditionné par la reprise des décaissements du FMI et la renonciation de MUFG (et des prêteurs) aux situations de défaut ;
- L'initiation de la seconde tranche de travaux (tranche 6), pour laquelle neuf (9) tronçons sur vingt-huit (28) sont déjà validés, est également décalée en 2026 ;
- Le démarrage des travaux du Dandé Mayo décalé au troisième trimestre de l'année 2025 ;
- L'initiation des premières tranches de travaux à moyen et haut risque environnemental décalée en 2026.

Cette situation a causé d'énormes retards et la suspension momentanée d'importants projets routiers déjà engagés et cela génère d'importants préjudices aux entreprises sénégalaises en plus de l'impact négatif sur les populations bénéficiaires. Compte tenu de cette situation et de ses conséquences, il a été recommandé d'initier, en rapport avec le FERA (Emprunteur) et le Ministère de l'Economie (Garant), des échanges avec UKEF & MUFG en vue d'un assouplissement des conditions environnementales. Ces échanges pourraient aussi être étendus aux conditions financières du prêt ainsi qu'au contenu britannique requis (30%).

INITIATION DE LA TRANCHE 3 DU PSD

L'initiation de la tranche 3 de financement, tranche renfermant les premiers projets à risque ES faible dont les GT et les PGES ont été validés, est actuellement conditionnée par :

- (i) La renonciation du bailleur à la situation de défaut de paiement : les demandes de renonciation ont été transmises par le FERA en date du, le retour de MUFG et des prêteurs est toujours attendu ;
- (ii) La reprise des programmes du FMI ;
- (iii) Le changement de l'Emprunteur : l'avis favorable du CNDP a été obtenu et l'amendement de la convention de financement est en cours.

A cette tranche 3 s'ajoute une tranche 6 renfermant une vingtaine de projets pour lesquels la validation des rapports environnementaux est en cours. Actuellement, les PGES de onze (11) projets ont été approuvés.

RENEGOCIATION DES FRAIS DE GESTION

L'entreprise de gestion ASGC UK, sur instruction d'AGEROUTE, a présenté en septembre 2024, une décomposition de sa proposition. Des séances ont alors été tenues entre ASGC UK, le FERA, la DGIRD et l'AGEROUTE. A l'issue de ces échanges, l'analyse de la raisonnable des coûts, faite sur le fondement de l'article 77 du Code des marchés publics, les échanges ont permis de ramener le niveau des frais de gestion à 51 281 697 euros (33,640 milliards de F CFA) contre 75 355 059 euros (49,43 milliards de F CFA) initialement, soit des économies réalisées de l'ordre de 24 073 362 euros (15 791 090 317 F CFA) qui devront servir à réaliser des travaux supplémentaires.

La négociation a également permis de faire supporter à ASGC le coût des études environnementales et sociales pour un montant de 9 769 516 euros (6 408 382 406 F CFA). Cette composante devrait être prise en charge initialement par l'État du Sénégal.

Aussi, deux provisions de montants respectifs de 1 150 000 euros (754 350 550 F CFA) et 1 700 000 Euros (1 115 126 900 F CFA) ont été retenues au titre de la responsabilité sociale (RSE) en vue d'appuyer les collectivités territoriales traversées pour des aménagements connexes (écoles, postes de santé, forages...) et pour d'éventuels imprévus. La consistance des activités à prendre en charge sur ces deux rubriques sera définie par le Maître d'Ouvrage.

Globalement, la renégociation a permis d'obtenir des gains de 24 068 950 173 F CFA.

En conséquence, un projet d'avenant n° 01, au contrat n° TA3/1030/AGR relatif à la mise en œuvre du Programme Spécial de Désenclavement (PSD – Construction, Réhabilitation et mise à niveau de routes, ponts et infrastructures connexes) a été élaboré. Sa signature pourra intervenir dès la reprise du programme.

7. Amélioration de la mobilité urbaine

Six (06) opérations sont en cours et concernent un linéaire de 126 km présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 8: Situation des projets en cours dans l'axe Amélioration de la Mobilité Urbaine au 30 septembre 2025

Projet	Linéaire (KM)	Financement	2024	2025	Variation	Délai consommé	Observations	Entreprises
Réalisation des travaux d'aménagements urbains de la première phase du projet de restructuration du réseau de transport en commun / lot EST banlieue/ Dakar	14,2	AFD/BEI	-	-	-		Processus de passation des marchés en cours	
Réalisation des travaux d'aménagements urbains de la première phase du projet de restructuration du réseau de transport en commun / lot ouest Dakar	16,2	AFD/BEI	-	-	-			
Travaux d'élargissement et d'aménagement de la route des NIAYES y/c les voiries urbaines de connexion	Axe principal : 15,017 Voiries : 47,273	CDB/État du Sénégal	20%	26%	5	78%	Travaux en cours et fortement ralentis par la suspension des décaissements	HENAN CHINE
Travaux d'ouvrages du Pôle Urbain de Diamniadio : dédoublement de l'Ouvrage du CICAD et la réalisation de sa 4ème bretelle, ouvrage de franchissement du TER au niveau de la gare, deuxième passage supérieur sur l'autoroute A1 pour la voirie de Connexion du stade, ouvrage de dénivelé sur le raccordement de l'axe 70 et de la N1		Société Générale	97%	98%	1%	98%	Travaux en cours et fortement ralentis par des difficultés de décaissements	MATIERE
Programme d'amélioration des accès routier à Dakar et Viaduc de Cambéréne	15	CDB/État du Sénégal	3%	3%	0,0%	0	Attente du paiement intégral de l'avance de démarrage pour remettre l'OS de démarrage des travaux. Suspension des décaissements par le bailleur.	CFHEC
Réhabilitation des infrastructures sportives dans le cadre des JOJ 2026 : Stade Iba Mar Diop, Piscine Olympique et Caserne Samba Diery Diallo et Équipements de proximité	2 sites et 11 équipements de proximité	AFD / ETAT SNG	30%	78%	48,0%	80%	Travaux en cours et achèvement en 2026	DELTA (libération emprises, CCECC (Stade Iba Mar DIOP) et SOGEA/SATOM (Piscine Olympique Nationale), DAROSA (maison du cuir), CDE (équipements sportifs de proximité) CSE Volet voirie

Focus sur les JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE (JOJ) Dakar 2026

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2026, prévus à Dakar, constituent un événement sportif d'envergure mondiale et une première sur le continent africain. Placés sous l'égide du **Comité International Olympique**, ces Jeux représentent une opportunité historique pour le Sénégal d'affirmer son savoir-faire organisationnel et son dynamisme. Dans cette perspective, la réalisation des infrastructures et aménagements nécessaires a été confiée au ministère des Infrastructures (MI), à travers l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE).

AGEROUTE assure la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux, incluant la construction, la réhabilitation et la modernisation des infrastructures sportives, routières et d'équipements connexes. L'objectif est de garantir l'accessibilité optimale des sites de compétition et d'hébergement, tout en respectant les standards internationaux. Ces investissements contribueront non seulement au succès des Jeux, mais également à l'amélioration durable du cadre urbain et de la mobilité. À travers ce projet structurant, l'État entend laisser un héritage tangible, au bénéfice des populations et des générations futures.

Titre	AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE ET REMISE A NIVEAU DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE (JOJ) 2026			
Zones de couverture	Régions :	Dakar/Thiès		
	Département :	Dakar	Pikine/Guédiawaye/Rufisque	Mbour
	Communes :	Médina ; Gueule Tape - Fass-Colabane ; Fann-Point E- Amitié ; Sacré cœur- Mermoz ; Yoff ; Hann Maristes	Djidah Thiaroye Kao ; Golf Nord ; Wakhinan Nimzatt ; Sébi Ponty	Saly
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Remettre à niveau des infrastructures sportives cibles ; ☞ Améliorer l'accessibilité des sites de compétition ; ☞ Mettre en œuvre un programme de développement d'infrastructures routières pour soutenir ; l'organisation des JOJ 2026 ; ☞ Partager avec la communauté internationale des valeurs de solidarité autour du sport ; ☞ Créer des emplois directs et indirects. 			
Indicateurs	Sites sportifs & programme de voirie			
	Sites sportifs : Stade Iba Mar Diop (IMD) ; Piscine Olympique Nationale (PON)	Equipements sportifs : 11 sites à Dakar, Diarniadio & Saly	Voirie de connexion des sites sportifs : 35 km	
Financement	Montant global : 80 980 000 000 FCFA			
	<i>Répartition</i>	Part	%	Montant
		Etat du Sénégal (impenses + voiries + TVA)	35,18%	28 500 000 000
		AFD	64,81%	52 480 000 000
Dates clés	Signature de la convention avec l'AFD		04 novembre 2022 06 novembre 2023 20 juin 2025	
	Date d'entrée en vigueur (OS de démarrage) pour les travaux du Stade IMD et Piscine Olympique.		01 octobre 2024	

	Durée du projet :	20 mois pour stade IMD ; 18 mois pour PON ; 12 mois pour équipements de proximité ; 12 mois pour VRD ; 12 mois pour Maison du Cuir.
	Date de dernier décaissement	31 décembre 2027
Composantes	<i>Les composantes du projet</i>	
	Reconstruction stade Iba Mar Diop	Avancement au 28 février 2026 91%
	Rénovation Piscine Olympique Nationale de Dakar	90%
	Construction de la Maison du Cuir	27%
	Aménagement équipements de proximité à Dakar Diamniadio & Saly	25%
	Voirie JOJ	15%
Difficultés	Retard dans la livraison de certains matériaux depuis la Chine notamment le Bardage et les mâts d'éclairage pour le stade et indisponibilité du site de proximité de Djiddah Thiaroye Kao. Retard de paiement de l'avance de démarrage de CSE sur la voirie	

8. Développement des autoroutes

Le Sénégal ambitionne d'accroître le linéaire d'ici l'horizon 2029 avec deux (02) projets qui sont en cours de mise en œuvre à savoir l'autoroute Mbour-Fatick-Kaolack (100 km) et l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis (200 km). En perspective, dans le court terme, il est programmé le prolongement de la VDN de Tivaouane Peulh à Diamniadio en passant par Lac Rose sur un linéaire (18,2 km). Son instruction avec la BID est en cours et les négociations se sont déroulées en décembre 2025.

✓ Autoroute Mbour – Kaolack

Le projet de l'autoroute Mbour - Fatick - Kaolack est une infrastructure moderne de 100 km en 2x2 voies, extensible à 2x3 voies. L'infrastructure comprend trois (03) échangeurs, un viaduc de 168 mètres, des passages supérieurs et inférieurs, des ouvrages hydrauliques, ainsi que des aires de service. Les travaux sont financés par l'État du Sénégal avec l'appui de Eximbank Chine pour un coût total de 738 millions USD. A la fin de l'année 2025, le niveau d'avancement physique est de 91% pour un délai consommé de 84%.

Tableau 9 : Avancement du projet Autoroute Mbour - Kaolack par poste

Référence contrat :	T0597/21 (TA3/1008/AGR) approuvé le 31 mars 2021
Titulaire :	CRBC
Montant :	738 727 239 USD HTT
Bailleurs :	Eximbank Chine à travers un prêt de 376 750 891,89 USD et un second de 224 906 461,33 Euros Etat du Sénégal sous forme de contrepartie d'un montant de 137 069 885,78 USD
Durée des travaux :	45 mois + 8 mois soit 53 mois
Date de commencement :	08/03/2022, suite OS n° 034/DAPPP/AGR du 04 novembre 2021 et paiement effectif de l'avance de démarrage

Avenants :	Avenant administratif n° 01 approuvé le 16 juin 2021																	
Avancement par poste :	<table border="1"> <tr><td>Installation</td><td>100%</td></tr> <tr><td>Travaux préparatoires</td><td>98%</td></tr> <tr><td>Terrassements</td><td>98%</td></tr> <tr><td>Assainissement</td><td>97%</td></tr> <tr><td>Chaussée</td><td>72%</td></tr> <tr><td>Ouvrages d'art</td><td>93%</td></tr> <tr><td>Signalisation/Equipement</td><td>28%</td></tr> <tr><td>Péage</td><td>35%</td></tr> </table>	Installation	100%	Travaux préparatoires	98%	Terrassements	98%	Assainissement	97%	Chaussée	72%	Ouvrages d'art	93%	Signalisation/Equipement	28%	Péage	35%	
Installation	100%																	
Travaux préparatoires	98%																	
Terrassements	98%																	
Assainissement	97%																	
Chaussée	72%																	
Ouvrages d'art	93%																	
Signalisation/Equipement	28%																	
Péage	35%																	
Avancement général des travaux :	<table border="1"> <tr><td>91%</td></tr> <tr><td>84% 45 mois sur 53</td></tr> </table>	91%	84% 45 mois sur 53															
91%																		
84% 45 mois sur 53																		
Difficultés rencontrées	Arrêt quasi total des travaux durant l'année 2025 du fait du retard du paiement des décomptes en instance (décomptes 08 et 09) suite à la suspension des paiements par Eximbank pour non-respect du plafond de la dette du Sénégal.																	
Perspectives	Achèvement et mise en circulation du tronçon Mbour – Thiadiaye en fin mars 2026 et achèvement de l'ensemble des travaux en juillet 2026 et mise en exploitation de l'autoroute.																	

✓ Autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis

Ce projet stratégique vise à renforcer la connectivité entre Dakar et le nord du pays. Il prévoit la construction d'une autoroute de 200 km en 2x2 voies, extensible à 2x3 voies, avec plusieurs aménagements clés, dont un nœud autoroutier au Lac Rose, sept (07) échangeurs, huit (08) gares de péage. Le projet est financé par l'État du Sénégal avec l'appui de partenaires techniques et financiers et est alloté en 8 lots.

Tableau 10 : Niveau d'avancement par lot de DTS

Projet	Linéaire (KM)	Financement	2024	2025	Variation	Délai consommé	Observations	Entreprises
Dakar-Tivaouane	55	SG	21%	56,4%	35,4%	55%	Travaux en cours et se déroulent normalement. Difficultés libération des emprises dans le département de Rufisque	PFO
Tivaouane (6 km) et contournement de Tivaouane (6 km)	6 et 6	FSD	Installation de chantier et études en cours	31,0%	31%	54%	Travaux de terrassements ; génie Civil et Ouvrages en cours. Contraintes paiement de la TVA	CSE
Tivaouane-Mékhé	23	BIDC	8%	47,0%	39%	59%	Travaux de terrassements ; génie Civil et Ouvrages en cours. Contraintes paiement de la TVA	AREZKI
Mékhé-Ndande	19	BOAD	Installation de chantier et études en cours	5,0%	5%	29%	Installation de chantier et études d'exécution en cours ;	CWE
Ndande-Guéoul	30	BAD	Installation de chantier et études en cours	5,0%	5	29%	Installation de chantier et études d'exécution en cours ;	CRBC

Guéoul – Louga	15	OFID	40%	95,0%	45 %	89%	Travaux : GC des OH et OA terminé. Travaux de terrassement (98%), GNT et GB4 en cours	SINOHYDRO CORPORATION LTd / SINOHYDRO BUREAU 14
Louga – Gandon	41	BID	5%	43,0%	38%	83%	Travaux de terrassement ; GC OH et OA et études d'exécution en cours	CRBC
Gandon – Saint Louis	11	BADEA/ FKDEA	3%	25,0%	22%	77%	Installation de chantier, travaux de terrassement ; et GC des OH en cours. Difficultés libération des emprises (notamment zone champs de tir de l'armée) et retard paiement des décomptes. L'entreprise a été mise en demeure suite au retard important accusé.	HOUAR

9. Gestion de la sécurité des infrastructures routières

Le Sénégal a ratifié les conventions internationales des Nations Unies sur la sécurité routière (la nouvelle décennie d'action sur la sécurité routière, les Objectifs de Développement Durables, les douze cibles mondiales de performance en matière de sécurité routière), qui ont pour objectifs de réduire de moitié, le nombre de morts et de blessés graves sur les routes d'ici 2030. Pour atteindre ces objectifs, une approche holistique est nécessaire, impliquant tous les acteurs du système élémentaire de transport.

En considérant, les infrastructures routières, l'AGEROUTE a créé un département de la sécurité routière pour une meilleure prise en compte de ce volet dans le cycle de vie des routes, de la phase initiale de projet à l'exploitation. Des démarches sûres sont initiées pour identifier, analyser, à chaque phase des projets et sur les routes en exploitation, les risques liés à l'infrastructure et proposer des mesures d'amélioration. Elles consistent à organiser des audits et des inspections de sécurité de la route, des visites de sites d'accidents.

9.1. Appui technique pour l'amélioration de la sécurité dans les projets

Beaucoup d'efforts ont été consentis par l'AGEROUTE pour l'amélioration de la sécurité dans les infrastructures. Des contrôles sont réalisés dans les études, les DAO, les dossiers d'exécution, les projets routiers terminés et en cours, et beaucoup d'activités d'amélioration d'appui pour la prise en compte de la sécurité routière dans les projets et programmes en cours.

9.2. Visites de sites d'accident

Le diagnostic de site d'accident de la circulation est une analyse systématique visant à identifier les facteurs contributifs (humains, routiers, environnementaux) d'un accident. Il inclut le recueil de données (photos, traces), l'analyse des dommages, la reconstitution de l'accident et la détermination des causes, pour proposer des mesures correctives.

9.3. Audit de sécurité routière de travaux en cours et réception de projets :

Dans le cadre du suivi des projets routiers, des audits de sécurité routière ont été systématiquement réalisés durant la phase d'exécution des travaux ainsi qu'à la réception des infrastructures. Ces missions ont permis d'identifier les risques potentiels pour les usagers liés à la signalisation, aux dispositifs de retenue, à la visibilité, aux traversées d'agglomération ou encore aux aménagements des

carrefours. Les observations formulées à l'issue de ces audits ont donné lieu à des recommandations techniques adressées aux entreprises et aux missions de contrôle, en vue de la mise en conformité des aménagements et de l'intégration effective des exigences de sécurité avant la mise en service des routes.

10. Etudes et inspections techniques

10.1. Etudes techniques

La Direction des Etudes, de la Planification et de la Recherche (DEPR) de l'AGEROUTE Sénégal assure la préparation stratégique et technique de projets d'infrastructures routières majeures. L'année 2025 a été marquée par la conduite et le suivi de plusieurs études d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Avant-Projet Détaillé (APD) sur des corridors autoroutiers. Des avancées remarquables ont été constatées, avec des niveaux d'exécution physique entre 30 et 50%.

La DEPR a également renforcé la dynamique d'innovation à travers un atelier sur les enduits superficiels, des projets de recherche (additifs plastiques dans l'asphalte), et le développement de partenariats scientifiques (UCAD, LNR-BTP).

En 2026, la DEPR entend renforcer la dynamique engagée dans la préparation des projets routiers à travers l'accélération du suivi et de la finalisation des études en cours, en particulier celles portant sur les corridors autoroutiers et les axes stratégiques

Tableau 11 : Situation des études techniques en cours

Activités	Financement	Consultant :	Délai d'exécution	Etat d'avancement
Etudes de faisabilité technique, économique, et d'impacts environnemental et social, de sécurité routière et de mise en concession de l'Autoroute Tambacounda-Kaolack (CU2a) au Sénégal (280 km)	UEMOA / État du Sénégal	Groupement NRV West Africa – Ingénieurs Conseils / NRV Consultores de Engenharia S.A	17 mois	50%
Etudes routières pour préparer les futurs projets : Etudes d'APS des autoroutes Diourbel - Kaolack (70 km) et Saint Louis - Rosso (100 km) – PDZAM	Banque Africaine de Développement (BAD) / Etat du Sénégal	Groupement SCET Tunisie / ICA	12 mois	30%

Études d'APS des autoroutes Kaolack – Ziguinchor (260 km) et de contournement de Touba (30 km) et études d'APD de l'autoroute Thiès – Tivaouane (25 km)	BAD / Etat du Sénégal	Groupement STUDI International / SACI		Démarrage prévu au 1 ^{er} semestre 2026
Études pour les travaux de réhabilitation de la route Ziguinchor – Cap Skirring – Diembéring – Nikine (86 km) et routes connexes	BAD / Etat du Sénégal		12 mois	La publication de l'AMI est prévue pour janvier 2026.

10.2. Les inspections techniques

Durant l'année 2025, vingt-sept (27) missions d'inspections ou de visites techniques ont été organisées par le Département des Inspections Techniques Contrôle et Qualité (DITCQ) portant sur vingt-deux (22) projets de l'agence. Ces missions ont été effectuées avec la participation des directions techniques. Les projets visités sont listés dans le tableau suivant

Tableau 12: Situation des projets inspectés en 2025

Trimestre	Zone	N°	Projet	ENTREPRISE	Nb missions / Date	Appréciation globale
T1	EST	1	Construction de l'Autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis Section 1 lot 1 Dakar - Tivaouane	PFO	2 missions 09/01/2025 23/07/2025	Satisfaisante
T1	EST	2	Construction de l'Autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis Section 1 lot 3 Tivaouane - Mékhé	AREZKI	Une mission 09/01/2025	Satisfaisante
T1	EST	3	Construction de l'Autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis Section 2 lot 2 Geoul-Louga	SINOHYDRO CORPORATI ON LTd / SINOHYDRO BUREAU 14	2 missions 10/01/2025 24/07/2025	Satisfaisante
T1	NORD	4	Construction de l'Autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis Section 2 lot 3 Louga-Gandon	CRBC	2 missions 10/01/2025 22/08/2025	Satisfaisante
T1	NORD	5	Construction de l'Autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis Section 2 lot 4 Gandon-Saint Louis	HOUAR	Une mission 10/01/2025	Satisfaisante
T2	NORD	6	Renforcement de la N2 Thiès-Kébémér	SOTRACOM	2 missions 18/11/2024 03/06/2025	Non satisfaisante
T2	SUD	7	Travaux de réhabilitation de la RN1 Tambacounda -Kidira-Bakel : Corridor Dakar Bamako par le Nord Tronçon Kidira-Bakel	AREZKI	Une mission 16/04/2025	Satisfaisante sur la route principale Moyenne sur la voie de contournement

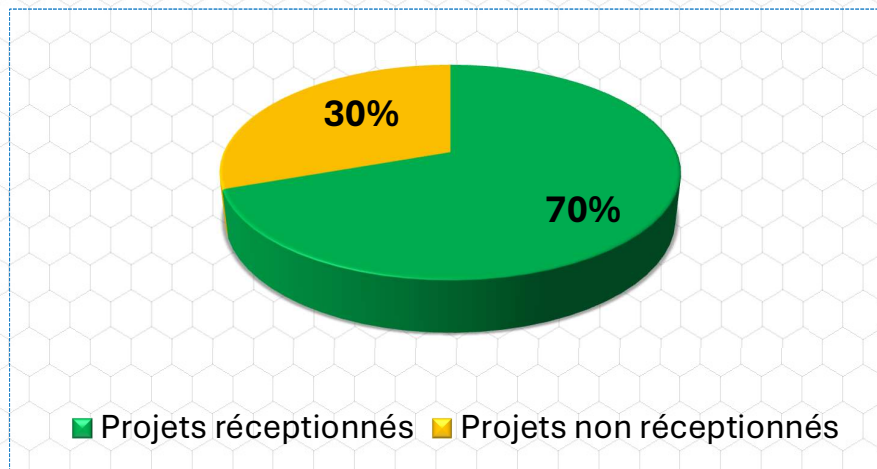
Trimestre	Zone	N°	Projet	ENTREPRISE	Nb missions / Date	Appréciation globale
T2	SUD	8	Travaux de réhabilitation du corridor Dakar-Bamako, N7, tronçon Mako-Kédougou-Saraya-Moussala. Lot 1 : Mako-Kédougou et Saraya-Moussala	AREZKI	Une mission 17/04/2025	Satisfaisante
T2	SUD	9	Travaux de réhabilitation du corridor Dakar-Bamako, N7, tronçon Mako-Kédougou-Saraya-Moussala. Lot 2 : Kédougou-Saraya	AREZKI	Une mission 17/04/2025	
T2	OUEST	10	Lot 3B : Aménagement et bitumage de la route Tivaouane-Pambal-Darou Alpha	HOUAR	2 missions 16/06/2025 28/11/2025	Satisfaisante
T2	CENTRE	11	Lot 1A : Aménagement et bitumage de la route Mbirkilane-Mabo-Sinthiou Wanar-Touba Saloum et Mbirkilane-Djamal	CRBC	Une mission 18/06/2025	Satisfaisante
T2	CENTRE	12	Lot 2A : Aménagement et bitumage de la route Kahone-Guinguinéo-Mboss-Gnibi	CRBC	Une mission 19/06/2025	Satisfaisante
T2	CENTRE	13	Aménagements connexes : visite des sites de Mbirkilane ; Diamal ; Ségré Secco ; Ségré Gatta ; Ndama Cissé ; Touba Saloum ; Darou Salam ; Kahone-Kanda	CONSTRUSE N	Une mission 18/06/2025	Satisfaisante
T2	CENTRE	14	Aménagements connexes : visite des sites de Darou Alpha (école élémentaire) ; Daga (PTFM) ; Baithy (poste de santé)	KELIMANE	Une mission 16/06/2025	Satisfaisante
T2	CENTRE	15	Aménagements connexes : visite des sites de Yatie Khaye (mur et salles de classe) ; Lour Escale (cantines) ; Touba Aly Mbenda (maternité et logement SF) ; Koungheul (PTFM et poste de santé)	DIATAR EDIFICE	Une mission 17/06/2025	Moyenne : l'entreprise est appelée à améliorer la qualité des travaux
T2	CENTRE	16	Aménagements connexes : visite des sites de Wendu Namari (mur d clôture d'une école) et Vélingara Ferlo (unité de transformation laitière, mur, bloc d'hygiène, hall de vente)	ETIC	Une mission 17/06/2025	Non satisfaisante
T3	NORD	17	Programme de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM) Louga – Keur Momar Sarr	CRSG	Une mission 06/08/2025	Satisfaisante
T3	CENTRE	18	Programme de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM) Keur Momar Sarr – Richard Toll	SOSETER	Une mission 06/08/2025	Satisfaisante
T4	NORD	20	Réhabilitation des Infrastructures sportives dans le cadre des JOJ 2026 : Stade Iba Mar Diop, Piscine Olympique et Caserne Samba Diery Diallo et Equipements de proximité	CCECC	Une mission 23/10/2025	Satisfaisante
				SOGEA-SATOM		

Trimestre	Zone	N°	Projet	ENTREPRISE	Nb missions / Date	Appréciation globale
T4	NORD	20	Lot 4B : Aménagement et bitumage de la route Dahra-Mbeuleukhe y compris la bretelle de Yang Yang (tranche conditionnelle)	CSE	Une mission 27/11/2025	Satisfaisante
T4	OUEST	21	Lot 3B : Réhabilitation de la route Mboro-Diogo	HOUAR	Une mission 28/11/2025	Non satisfaisante
T4	EST CENTRE	22	Travaux de construction de pistes avec la technologie PROBASE	PROBASE	Une mission 10-12/12/2025	Satisfaisante

10.3. Les réceptions provisoires et définitives

Durant l'année 2025, vingt-trois (23) missions de réception ont été organisées pour vingt-trois (23) projets. Ceci constitue un taux de 77% par rapport aux objectifs annuels. Ce taux est assujéti au nombre de projets terminés et recevables. Le taux des projets réceptionnés et non réceptionnés est présenté dans la figure suivante :

Tableau 13 : Situation des répartitions des réceptions de projets



Parmi les vingt-trois projets visités, seize (16) ont bénéficié de réception provisoire ou définitive soit 70%. La levée des réserves des autres projets est en cours, des missions de suivi seront organisées au courant de l'année 2026.

Autres activités

D'autres activités ont été réalisées par le DITCQ durant l'année 2025. Il s'agit principalement de :

- La formulation d'avis technique aux coordonnateurs et chargés de projets qui en demandent ;

- Le suivi et la validation des études de stabilité des sols dans cinq sites de la zone nord ;
- Le suivi des études d'amélioration des enrobés avec les déchets plastiques et de la réalisation de la planche expérimentale de l'unité 2 des Parcelles Assainies de Dakar ;
- Le suivi des études pour la caractérisation de la grave non traitée (GNT) en *quartzite* et en *silexite* pour leur mise en œuvre sous forme de planches expérimentales en couche de base ;
- La participation au suivi des planches expérimentales déjà réalisées ;
- La participation aux travaux du comité d'agrément des laboratoires géotechniques par le LNR-BTP.

11. Gestion sauvegarde environnementale et sociale

L'année 2025 a été marquée par le changement de la dénomination de la cellule par le Département de Sauvegarde Environnementale et Sociale (DSES) marquant un tournant décisif dans la prise en charge des enjeux environnementaux et sociaux liés aux projets d'infrastructures routières.

11.1. Cadre réglementaire de la sauvegarde environnementale et sociale

La mise en œuvre des projets routiers et autoroutiers s'inscrit dans un cadre réglementaire et juridique basé sur la législation nationale, les politiques de sauvegarde des bailleurs de fonds, ainsi que les engagements du Sénégal en matière de développement durable et de changements climatiques.

Au niveau national, les textes législatifs et réglementaires en vigueur sont entre autres:

- La Constitution, qui garantit le droit à un environnement sain ;
- La loi n°2023-15 du 2 août 2023 portant Code de l'Environnement et son décret d'application n° 2025-227 du 31 janvier 2025 ;
- Les arrêtés relatifs aux études d'impacts Environnemental et Social ;
- Le Code du Travail et ses décrets, les normes relatives à la santé et à la sécurité au travail ;
- Les textes régissant la gestion foncière, l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'indemnisation ;
- Les lois et règlements relatifs à la protection des ressources naturelles, de la biodiversité et du patrimoine culturel.

Dans le cadre des projets financés par les bailleurs de fonds, les standards appliqués sont essentiellement :

- Le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale ;
- Le Système de Sauvegardes Intégrées (SSI) de la BAD ;
- Les Normes de performance de la Société Financière Internationale (l'IFC).

L'intégration des changements climatiques se fait en lien avec :

- La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) ;
- Les politiques d'adaptation et d'atténuation climatique ;
- L'intégration de la résilience climatique dans la conception, l'exécution et l'exploitation des infrastructures.

11.2. Situation études environnementales et sociales

En 2025, le Département a supervisé vingt-deux (22) études environnementales et sociales. Il s'agit de douze (12) Études d'Impact Environnemental et Social (EIES), une (1) analyse environnementale initiale (AEI), quatre (04) Plans d'Actions de Réinstallation (PAR) et cinq (05) Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P). Ces études sont réparties suivant le tableau ci-dessous :

Tableau 14 : Situation des études d'impacts environnementales et sociales

N°	Études	Situation
Étude d'Impact Environnemental et social (EIES)		
1	Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Mbacké - Sadio - Gassane -Thiel - Vélingara Ferlo (142 km)	Étude Validée
2	Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Koumpentoum - Mereto - Maka Colibantang - Koussanar et Koumpentoum -Payar (144 km) y compris 70 km de pistes connexes et 9 km de voiries	Étude Validée
3	Travaux de réhabilitation de la route Bignona-Diouloulou sur un linéaire de 49 km	Étude Validée
4	Mise à jour de l'EIES de l'axe « Frontière Gambie – Koungheul – Ribot Escale - Gayane – Kadioly – Velingara Ferlo – Loumbel Lana (RN3) et le bretelle Ribot Escale – Payar »	Étude en cours de validation
5	EIES+ étude de danger du site d'EOGEN dans le cadre du Projet de Restructuration du réseau de Transports en Commun de Dakar (RTC)	Étude en cours de réalisation
6	EIES du site de Keur Massar dans le cadre du Projet de Restructuration du réseau de Transports en Commun de Dakar (RTC)	Étude en cours de réalisation
7	Section Sinthiou Wanar – Kaffrine (PCZA)	Étude Validée
8	Section Tambacouda – Goumbayel – Dianké Makha (PCZA)	Étude Validée
9	Programme Spécial de Désenclavement Lot 1	Étude en cours de réalisation
10	Programme Spécial de Désenclavement Lot 2	Étude en cours de réalisation
11	Programme Spécial de Désenclavement Lot 3	Étude en cours de réalisation
12	Programme Spécial de Désenclavement Lot 4	Étude en cours de réalisation
Analyse Environnementale Initiale		
13	EIES des axes dans le cadre du Projet de Restructuration du réseau de Transports en Commun de Dakar (RTC) -Phase 1	Étude en cours de réalisation
Plan d'Action de Réinstallations (PAR)		
14	PAR de Keur Massar dans le cadre du Projet de Restructuration du réseau de Transports en Commun de Dakar (RTC) -Phase 1	Étude Validé

15	PAR des Axes dans le cadre du Projet de Restructuration du réseau de Transports en Commun de Dakar (RTC) -Phase 1	Étude en cours de réalisation
16	PAR du site d'EOGEN dans le cadre du Projet de Restructuration du réseau de Transports en Commun de Dakar (RTC) -Phase 1	Étude en cours de réalisation
17	PAR Colobane dans le cadre du Projet de Restructuration du réseau de Transports en Commun de Dakar (RTC) -Phase 1	Étude en cours de réalisation
Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)		
18	Travaux de réhabilitation de la route Bignona-Diouloulou-Kafountine	Étude en cours de validation
19	Projet de reconfiguration et de mise à niveau multiples de l'échangeur du CICES à Dakar	Étude en cours de validation
20	Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Mbacké –Sadio – Gassane – Thiel – Vélingara Ferlo (142 km)	Étude en cours de validation
21	Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Koumpentoum – Mereto – Maka Colibantang – Koussanar et Koumpentoum – Payar (144 km) y compris 70 km de pistes connexes et 9 km de voirie	Étude en cours de validation
22	Tambacouda – Goumbayel – Dianké Makha (PCZA)	Étude Validée

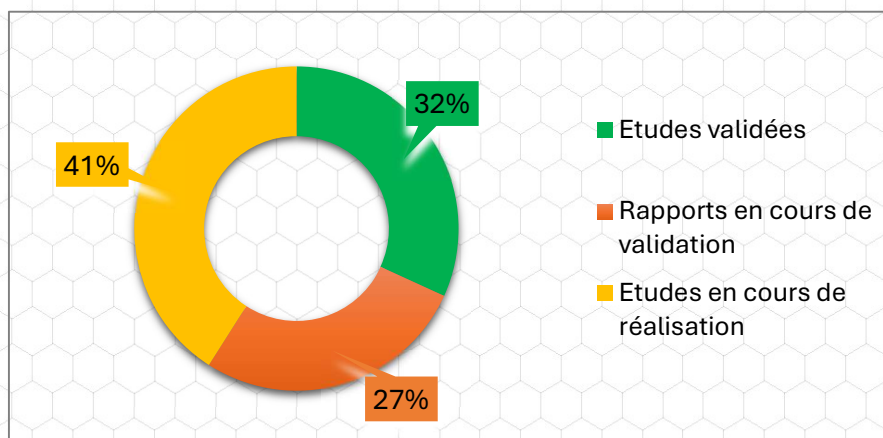


Figure 4 : Répartition des études environnementales et sociales

11.3. Suivi et contrôle environnemental et Social :

Les documents de sauvegarde environnementale et sociale (EIES, PAR, CGES, MGP, PEPP, etc.) des projets et programmes ont été élaborés, validés par les autorités nationales compétentes et, le cas échéant, approuvés par les partenaires techniques et financiers. Les équipes E&S des UGP sont pleinement mobilisées sur les sites, avec l'intégration systématique des clauses E&S dans les dossiers d'appel d'offres et les contrats de travaux et de supervision. Les experts E&S des entreprises et des missions de contrôle sont opérationnels.

Les documents préalables au démarrage des travaux (PGES chantier, PHSS, etc.) sont produits et approuvés, tandis que les PPES (plan de protection Environnementale du site) des zones sensibles sont pour la plupart réalisés ou en cours d'approbation. Les autorisations administratives et environnementales requises (occupation des

terres, déclarations de chantier, coupe d'arbres, installations de bases vie, etc.) ont été obtenues.

Le suivi de la mise en œuvre des mesures E&S est assuré à travers des missions de terrain, réunions HSE, réunions de chantier et rapports périodiques. Ce dispositif permet de vérifier le respect des engagements contractuels, d'identifier les non-conformités, de formuler des recommandations et, si nécessaire, d'émettre des notifications de réserve et des mises en demeure.

Le suivi externe est conduit par le Comité Technique National, les Comités Régionaux de Suivi des Evaluations Environnementales ainsi que par les missions d'appui des partenaires, afin d'évaluer la mise en œuvre des mesures de sauvegarde E&S et de formuler des recommandations d'amélioration continue.

Dans le cadre du suivi au niveau national des projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), plusieurs missions de supervision environnementale ont été conduites en 2025 afin d'évaluer l'état d'avancement des activités, la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux, ainsi que la conformité aux procédures techniques et fiduciaires. Ces missions ont permis d'apprécier la performance environnementale des projets, notamment ceux relatifs à RN4, PDZAM, DTS et PCZA. À l'issue des différentes évaluations, la mise en œuvre de ces projets a fait l'objet d'une **notation globalement assez satisfaisante**, bien que certains volets aient été jugés **partiellement insatisfaisants**, nécessitant la mise en œuvre de mesures correctives visant à améliorer et à renforcer le suivi environnemental et social.

11.4. Gestion sociale et engagement des parties prenantes

Les Plans d'Action de Réinstallation (PAR), plans de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) et plans d'engagements des parties prenantes (PEPP) des projets en cours sont réalisés et validés. Les préfets des départements traversés par les tronçons ont par arrêtés, mis en place les Commissions Départementales de Recensement et d'Evaluation des Impenses (CDREI). La gestion des plaintes est résumée dans le tableau suivant.

Tableau 15 : Situation de la gestion des plaintes

Projets/ programmes	Nbre de comités de gestion mis en place ou redynamisés	Nbre de plaintes reçues	Nbre de plaintes traitées
PCZA		489	489
PDZAM 1	71	901	873
DTS	179	59	56
BRT	14	483	482
RN4	17	25	0
RTC			
TOTAL	281	1957	1 900

Les mécanismes de gestion des plaintes (MGP) sont opérationnels avec :

- La mise en place des 281 comités de gestion de plaintes et la formation de leurs membres ;
- La mise en place de registres pour recueillir les plaintes liées aux activités des projets ;
- La réception de 1957 et le traitement de plus de 97% plaintes reçues.

11.5. Recrutement de la main d'œuvre locale

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets routiers, le recrutement prioritaire de la main-d'œuvre locale constitue un levier stratégique favorisant l'adhésion et l'appropriation des projets par les populations riveraines. En offrant des opportunités d'emploi directes et indirectes aux communautés impactées, cette approche contribue à renforcer l'acceptabilité sociale des travaux, à prévenir les tensions et à instaurer un climat de confiance entre les parties prenantes. Par ailleurs, l'intégration de la main-d'œuvre locale stimule l'économie des zones concernées à travers la création de revenus, le développement de compétences techniques et le transfert de savoir-faire, participant ainsi à la dynamisation du tissu socio-économique local et à la promotion d'un développement inclusif et durable. C'est ainsi, qu'en 2025, sur les 5 projets majeurs de l'AGEROUTE, notamment PCZA, PDZAM, DTS, BRT et RN4, plus de 7 568 personnes ont été recrutées. La présence des femmes dans ce recrutement reste faible avec seulement 8,39% de l'effectif et cela s'explique par la spécificité des travaux routiers.

Tableau 16 : Les emplois créés sur cinq (5) projets

Projets/programmes	Hommes	Femmes	Total
PCZA	614	157	771
PDZAM 1	465	48	513
DTS	3684	230	3914
BRT	2050	196	2246
RN4	120	4	124
Total	6933	635	7568

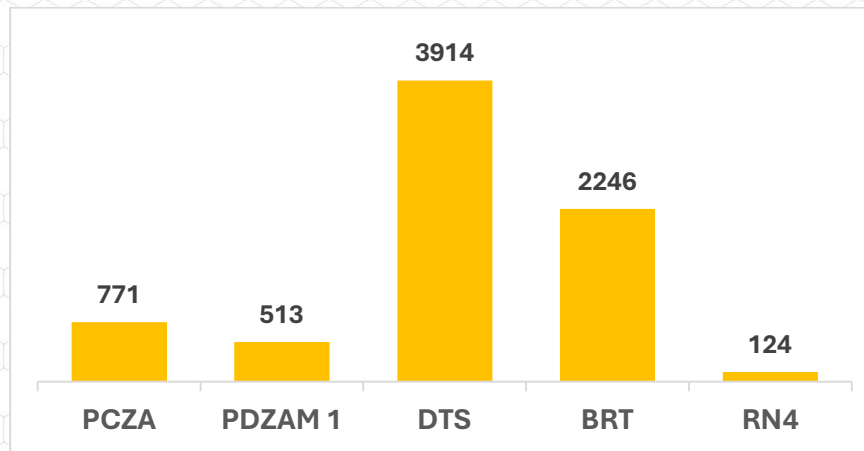


Figure 5 : Distribution des emplois créés sur cinq (5) projets

11.6. Collaboration institutionnelle (conventions)

Dans la mise en œuvre de la composante environnementale et sociale des projets, l'AGEROUTE a signé des conventions de collaboration avec des structures techniques et ONG qui accompagnent la mise en œuvre des activités de renforcement de capacités, de reboisement, d'information et de sensibilisation sur la protection de l'environnement et des ressources naturelles etc. Les conventions ont été signées avec les structures suivantes pour un montant total de plus d'un milliard cent millions de FCFA :

- ✓ DIREC pour le suivi environnemental et social des travaux de réhabilitation de la route du Dandé Mayo nord ;
- ✓ DEFCESS pour l'appui à la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Diamel et des plantations d'alignements ;
- ✓ DGPRE pour la prise en charge des aspects liés aux ressources en eau de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis ;
- ✓ ONG FAPAL pour l'accompagnement des PAP/DTS dans la consolidation de l'alimentation du bétail ;
- ✓ Institut National de Pédologie (INP) pour l'accompagnement des PAP/DTS dans la gestion de la fertilité des sols ;
- ✓ ASERGMV pour la mise en œuvre et le suivi des activités de reboisement et d'agroforesterie dans le cadre du projet de construction Dakar-Tivaouane-Saint Louis.

11.7. Mesures d'accompagnement

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets routiers, l'AGEROUTE promeut le concept de « routes à valeurs sociales ajoutées », en intégrant systématiquement des aménagements connexes au bénéfice direct des populations riveraines. Cette

approche vise à faire de la route non seulement un vecteur de mobilité, mais également un catalyseur de développement socio-économique local.

Les aménagements connexes comprennent la réalisation ou la réhabilitation d'infrastructures sociales de base telles que des écoles, des centres de santé, des marchés, des forages et équipements hydrauliques, répondant aux besoins prioritaires des communautés impactées. À cela s'ajoute la mise en place de plateformes multifonctionnelles destinées à soutenir les activités économiques des femmes, à travers l'accès à des équipements adaptés, à des espaces de transformation et de commercialisation, et au renforcement de leurs capacités.

En inscrivant ces actions dans la conception même des projets, l'AGEROUTE contribue à améliorer durablement les conditions de vie des populations, à renforcer l'inclusion sociale et à faire des infrastructures routières de véritables leviers de développement intégré et équitable.

En 2025, les réalisations sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 17 : Situation des contributions à l'attente des ODD à travers les aménagements connexes

CONTRIBUTION À L'ATTEINTE DES ODD		
OBJECTIF ODD	RÉALISATIONS	DÉPARTEMENTS
Pas de pauvreté	20 Marchés	Kaffrine, Kaolack
	4 Halls de vente	Kaffrine, Kaolack, Thiès, Louga
	11 Magasins de stockage	Kaffrine, Kaolack, Thiès, Louga
	5 Parcs à vaccination	Kaffrine, Kaolack
	45 Décortiqueuses de riz	Zichinchor, Bignona, Bounkiling
	45 Batteuses de riz	Zichinchor, Bignona, Bounkiling
	45 Moulins à mil	Zichinchor, Bignona, Bounkiling
Bonne santé et bien-être	5 Postes de santé	Dagana, Kaffrine, Kaolack, Thiès, Louga
	8 Ambulances médicalisées	Dakar, Zichinchor, Bignona, Bounkiling
	3 Maternités	Kaolack, Louga
	9 Zones de gestion des déchets biomédicaux	Kaffrine, Kaolack, Thiès, Louga
	9 Logements Infirmiers Chefs de poste et Sage-femmes	Kaffrine, Kaolack, Thiès, Louga
	9 Abris visiteurs	Kaffrine, Kaolack, Thiès, Louga
	Acquisition de matériel médical	Dakar
	Acquisition de matériel de sport	Dakar, Guédiawaye
	Aménagement de terrains : Hand ball de Guédiawaye	Dakar, Guédiawaye
Éducation de qualité	38 Salles de classes	Kaffrine, Kaolack, Thiès, Louga, Tambacounda
	1 Bloc administratif	Tambacounda

	9692 ml de clôture	Kaffrine, Kaolack, Thiès, Louga, Tambacounda, Matam
	Aménagement de mosquée	Dakar
Égalité entre les sexes	Formation de 160 jeunes aux métiers d'étuvage et décorticage du riz, de peinture, transformation des produits halieutiques et plomberie	
Eau propre et assainissement	26 Blocs d'hygiène	Kaffrine, Kaolack, Thiès, Louga, Dakar
Énergie propre et d'un coût abordable	Alimentation en énergie photovoltaïque de cases de santé, magasins de stockage et plateformes multifonctionnelles	Kaffrine, Kaolack, Thiès, Louga
Travail décent et croissance économique	6 Plateformes multifonctionnelles Formation en restauration de 33 femmes pileuses à la Médina (Dakar) ; Formation de 15 jeunes menuisiers ;	Kaffrine, Kaolack, Thiès, Louga
Inégalités réduites	Réhabilitation siège des Handicapés	Louga
Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Acquisition d'équipements de suivi E&S par le comité technique national ; Renforcement de capacités de production de deux pépinières ; Formation de 150 personnes en techniques de production de plants ; Production de 20000 plants ; Reboisement dans la forêt classée de Djamel ; Equiperment de 8 comités villageois de lutte contre les feux de brousse ; Ouverture/réhabilitation de pare feux ; Formation sur la mise en défens et mise en défens de 50 ha de forêts classées ; Formation de 288 producteurs dont 25 femmes sur les itinéraires techniques de conservation du niébé fourrager et sur les techniques de conservation du fourrage dans la région de Louga ; Distribution de 5 tonnes de semences de Niébé fourrager et 180 tonnes d'engrais pour accompagner les producteurs pilotes pour améliorer la fertilité des sols.	Régions de Louga, Saint Louis, Matam, Thiès et Ziguinchor
Vie aquatique	Reboisement et restauration de la mangrove	Ziguinchor
Vie terrestre	Reboisement et mise en défens dans les forêts classées de Diamel	Matam

11.8. Changements climatiques

Dans le cadre de la promotion d'infrastructures routières durables et résilientes face aux effets du changement climatique, l'AGEROUTE s'est engagée, aux côtés de l'UCAD, du Centre de Suivi Ecologique et du GCA, dans la mise en œuvre du Projet d'Adaptation au Changement Climatique pour des Infrastructures Résilientes (PACCIRI). Cette initiative vise à intégrer de manière systématique la résilience climatique dans la planification, la conception et la réhabilitation des systèmes de transport au Sénégal et en Afrique de l'Ouest, en apportant des réponses à la fois politiques et techniques aux aléas climatiques.

Une feuille de route stratégique a été élaborée afin d'orienter la priorisation des investissements et la mise en œuvre de projets structurants, en cohérence avec les engagements internationaux du Sénégal, notamment le Plan National d'Adaptation (PNA) et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

Dans cette dynamique, le projet « Sénégal Résilience Routière », opération pilote de type prêt sectoriel (Sector Based Loan – SBL) appuyée par la Banque Européenne d'Investissement (BEI), constitue une étape majeure dans la concrétisation de cette vision. Il prévoit la mise en œuvre d'un programme d'investissement centré sur la résilience climatique des infrastructures routières, intégrant également les dimensions de résilience environnementale liées à la gestion durable de l'eau, à l'économie circulaire, à la lutte contre la pollution et à la préservation de la biodiversité. Le programme comprend en outre un volet dédié à la sécurité routière, étroitement articulé avec les enjeux de résilience climatique.

12. Gestion de la libération des emprises et aspects juridiques

Au titre de l'exercice 2025, le Département des affaires juridiques de l'AGEROUTE a poursuivi sa mission d'assistance, de sécurisation et de défense des intérêts de l'Agence, en veillant à la conformité de ses actions avec le cadre légal et réglementaire en vigueur.

12.1. Textes réglementaires et conventions

- Décrets

Durant l'année 2025, l'AGEROUTE n'a pas initié de nouveau projet nécessitant une demande de décret d'utilité public ou de cessibilité. Par ailleurs, un travail de suivi des huit (08) demandes qui sont dans le circuit pour signature s'est poursuivi. Il s'agit essentiellement de demandes de décrets de cessibilité au nombre de six (06) et deux (02) demandes de décrets d'utilité publique. A ce jour, les décrets les plus urgents sont les décrets de cessibilité des autoroutes Dakar-Tivaouane- Saint-Louis et Mbour-Fatick-Kaolack.

La principale problématique demeure sur la disponibilité de la situation qui retarde la délivrance des décrets de cessibilité. Cependant, l'AGEROUTE continue d'assurer le suivi avec les services de Domaines et du Cadastre à travers des rencontres périodiques.

- Conventions

L'AGEROUTE a également signé deux (02) conventions au cours de l'année 2025. Il s'agit essentiellement :

- Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA) ;
- Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC).

12.2. Gestion des contentieux

L'AGEROUTE a effectué au cours de l'année 2025, pour préserver les intérêts de l'Agence, (05) nouvelles assignations devant les tribunaux dont quatre (4) concernent des contentieux pour la préservation du réseau routier et un (1) pour la libération des emprises. Parmi les dossiers des années précédentes qui sont toujours en cours de procédure, un (1) a abouti définitivement en faveur de l'Agence et six (6) affaires dont les causes ont été radiées pour réparation du préjudice.

L'Agence a réclamé devant les tribunaux, pour l'année 2025, un montant de plus de 4 690 834 565 FCFA. Ce montant comprend les réclamations en cours des années précédentes.

Parallèlement, l'AGEROUTE a été atraite devant les tribunaux pour cinq (5) nouvelles affaires. Deux (2) de ces contentieux concernent la libération des emprises des projets en cours de réalisation et pour les 3 autres, il s'agit de :

- Une plainte contre de l'AGEROUTE par un ancien employé ;
- Une assignation contre l'AGEROUTE pour occupation illégale ;
- Une plainte contre l'AGEROUTE pour accident de la circulation sur l'autoroute Dakar-Mbour.

Il a été ainsi suivi pour l'année 2025, dix (10) nouveaux dossiers contentieux. A cela s'ajoutent les contentieux des années précédentes au nombre de quarante-deux (42) dont sept (7) ont été réglés de manière définitive. Au total, quarante-cinq (45) affaires sont en cours.

12.3. La libération des emprises des projets routiers

Dans le cadre de la libération des emprises, il a été recensé dans les différents projets routiers de l'AGEROUTE en cours de réalisation près de 13 463 impactés. Au cours de l'année 2025, l'AGEROUTE a indemnisé 1945 personnes pour un montant total de 3 597 195 045 FCFA.

Pour l'année 2025, les procédures de libération des emprises ont concerné les projets présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 18 : Situation des Personnes Affectées par les Projets

PROJETS	NBRES DE PAP	NBRES DE PAP P PAYÉES EN 2025	MONTANT PAYÉS
Autoroute DTS	4 557	728	1 822 836 999
Prolongement de la VDN	470	0	0

Autoroute MFK	2 073	16	32 931 675
PROMOVILLES	135	30	103 164 810
PCZA	1 164	138	95 459 697
Routes des NIAYES (Tally bou Khonk-terminus Malika)	43	10	269 724 960
PDZAM	1 924	346	339 708 343
JOJ	1 274	6	485 621 196
PONT DE ROSSO	710	420	194 233 092
Projet Sandiniery -Tanaff - Frontière Guinée -Bissau	204	65	120 464 648
GARE DES GROS PORTEURS	7	1	14 042 500
DANDE MAYO NORD (Oréfondé- Nguidjilogne)	215	185	119 007 125
DANDE MAYO SUD (PSD)	687	00	00
TOTAL	13 463	1 945	3 597 195 045

12.4. Garanties et assurances

L'AGEROUTE a aussi émis des avis sur les garanties et polices d'assurance souscrites par les entreprises en charge des travaux pour vérifier la conformité aux Dossiers d'Appel d'Offres et contrats.

12.5. Prévention du réseau routier classé

La préservation des infrastructures routières reste un enjeu majeur pour l'Etat du Sénégal. Au courant de l'année 2025, la voie publique continue de faire l'objet de plusieurs agressions, d'occupations anarchiques ou d'interventions non autorisées par l'AGEROUTE sur l'emprise du réseau routier classé. Il s'agit essentiellement des interventions des concessionnaires ou encore la présence de commerces, parkings de véhicules et autres qui bénéficient d'autorisations d'occuper délivrées par les mairies.

Malgré les différentes alertes faites aux autorités administratives, la délivrance de baux ou d'autorisations de construire dans l'emprise des projets déclarés d'utilité publique ou du réseau routier classé sans autorisation de l'AGEROUTE continue.

Par ailleurs, les usagers continuent de causer des dommages aux infrastructures et équipements routiers. Il s'agit principalement des ponts, passerelles et garde-corps et des lenteurs judiciaires sont notées dans le traitement des dossiers.

Enfin, trois (3) nouvelles affaires ont été enregistrées pour l'année 2025. Il s'agit essentiellement de :

- La passerelle de Yoff Tonghor ;
- Une plainte pour dégradation des biens publics ;
- La démolition d'un mur de l'autopont de Keur Massar.

Les plaintes ont été déposées auprès du Procureur de la République et les actions récursoires ont été engagées auprès des compagnies d'assurances afin d'obtenir le versement des indemnités destinées à la réparation des préjudices.

13. Audit interne et externe

Dans le cadre du renforcement de la transparence, de la redevabilité et de la bonne gouvernance, l'AGEROUTE a poursuivi en 2025 la mise en œuvre des missions d'audit prévues dans les accords de financement conclus entre l'État du Sénégal et les partenaires techniques et financiers, ainsi que les missions de contrôle institutionnel.

13.1. Missions d'audits externes

Au total, huit (08) missions d'audit ont été réalisées en 2025. Elles ont porté sur le système de passation des marchés ainsi que sur la gestion comptable et financière des projets et programmes exécutés par l'AGEROUTE :

1. Le commissariat aux comptes de l'AGEROUTE pour l'exercice 2024, réalisé par le cabinet Grant Thornton ;
2. L'audit comptable et financier du Projet d'Amélioration de la Connectivité des Zones de Productions Agricoles au Nord et au Centre (PCZA), exercice 2024, réalisé par le cabinet AMCS ;
3. L'audit comptable et financier du Projet de réhabilitation de la route Sénoba–Ziguinchor–Mpack et de désenclavement des régions du Sud, exercice clos au 31 décembre 2024, réalisé par le cabinet AMCS ;
4. L'audit comptable et financier du Projet de construction de l'Autoroute Dakar–Tivaouane–Saint-Louis, exercice 2024, réalisé par le cabinet ADOC ;
5. L'audit comptable et financier du Programme de Modernisation des Villes (PROMOVILLES), exercice 2023, réalisé par le cabinet ELYON ;

6. L'audit comptable et financier du Projet de réhabilitation de la route Louga–Keur Momar Sarr (54 km), exercice 2024, réalisé par le cabinet GTI EXPERTISE SARL ;
7. L'audit comptable et financier du Programme de Désenclavement des Zones de Production Agricole et Minière (PDZAM), exercice 2024, réalisé par le cabinet Afrique Audit et Conseil (AAC) ;
8. L'audit des acquisitions du PDZAM, réalisé par SSBM, dont le rapport validé par l'AGEROUTE a été transmis à la Banque Africaine de Développement (BAD).

Ces audits ont permis d'apprécier la régularité des opérations financières et des procédures de passation des marchés, d'identifier des axes d'amélioration et de formuler des recommandations en vue de consolider les dispositifs de contrôle interne et de gestion fiduciaire.

13.2. Mission de l'Inspection Générale d'État

Par ailleurs, l'Inspection Générale d'État (IGE) a entamé en juin 2024 une mission de vérification couvrant la période 2019–mars 2024. Le pré-rapport a été transmis à l'AGEROUTE, qui a apporté les éléments de réponse et de clarification requis. Le rapport définitif est attendu.

L'ensemble de ces missions contribue au renforcement continu des pratiques de gouvernance, à l'amélioration des performances institutionnelles et à la consolidation de la confiance des partenaires techniques et financiers dans la gestion des projets routiers.

Par ailleurs, en juin 2025, conformément aux dispositions de la Loi 2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique, le rapport du Directeur Général sur l'application des directives présidentielles issues des rapports des corps et organes de contrôle a été présenté au Conseil de Surveillance qui l'a approuvé.

14. Gestion du capital humain

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2026–2030 et du Contrat de Performance, la Direction des Ressources Humaines (DRH) a poursuivi son engagement à faire du capital humain un levier essentiel de performance, de modernisation et de gouvernance au sein de l'AGEROUTE.

14.1. Gestion administrative du capital humain :

En 2025, en faveur des nouveaux projets financés avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, l'AGEROUTE a procédé au recrutement de quatre (04) agents répartis comme suit :

POSTES	EFFECTIF
Responsable Administratif & Financier	01
Environnementaliste	01
Assistants Juridiques	02
TOTAL	04

Les agents recrutés vont intervenir dans divers projets comme le Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières (PDZAM), le Projet de construction du Pont de Rosso entre autres.

Au titre des sorties, l'AGEROUTE a enregistré au cours de l'année 2025 douze (12) départs (transfert à la suite de la prise en charge par la société nationale ADS des activités d'exploitation des autoroutes, démissions et départs à la retraite). Ainsi, l'effectif de l'AGEROUTE au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Tableau 19 : Situation des effectifs du personnel au 31 décembre 2025

Catégories socioprofessionnelles	ANNEE 2025			
	Effectif		TOTAL	Pourcentage (%)
	Hommes	Femmes		
Cadres	106	38	144	72%
Agents de maîtrise / Techniciens supérieurs	17	19	36	18%
Employés	19	02	21	10%
TOTAL			201	100%

Dans le cadre de sa stratégie de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'AGEROUTE inscrit la valorisation des métiers de la route au cœur de son action, dès le premier cycle de l'enseignement supérieur. Cette approche anticipative vise à constituer un vivier durable de compétences techniques spécialisées, en cohérence avec les exigences croissantes liées à la conception, à la réalisation et à la gestion des infrastructures routières.

À cet effet, l'Agence développe des partenariats avec les établissements de formation en accueillant, sur la base de critères de mérite, des étudiants en stages académiques et professionnels. Ces stages constituent de véritables dispositifs d'immersion professionnelle, permettant aux apprenants de confronter les acquis théoriques aux réalités opérationnelles du terrain. Ils bénéficient d'un encadrement technique

structuré, favorisant l'orientation de leurs travaux de recherche vers des problématiques stratégiques pour le secteur routier.

Les thématiques abordées couvrent aussi bien les dimensions structurelles - telles que la physique des matériaux, la géotechnique, la géométrie routière que les facteurs conjoncturels influençant la performance des infrastructures, notamment la densité du trafic, les phénomènes de congestion et les dynamiques d'urbanisation.

Au-delà de la dimension pédagogique, cette démarche répond à un impératif stratégique : sécuriser, à moyen et long terme, les compétences nécessaires à la mise en œuvre des projets structurants définis par l'État. En créant un lien précoce avec les talents et en valorisant l'expérience professionnelle acquise au sein d'un établissement public stratégique, l'AGEROUTE renforce sa capacité à attirer et à retenir des profils à haut potentiel.

Dans cette dynamique, l'Agence a accueilli, au cours de l'année 2025, soixante-neuf (69) stagiaires, traduisant ainsi son engagement constant en faveur du développement du capital humain national et de la pérennisation des compétences dans le secteur des infrastructures routières.

14.2. Gestion prospective du Capital Humain :

L'AGEROUTE mène une politique de gestion des emplois et des parcours professionnels ambitieuse et de long terme, avec le double objectif de favoriser l'évolution des salariés grâce à l'acquisition de nouvelles compétences, et de répondre aux enjeux actuels et futurs de l'activité routière et autoroutière. En application de cette politique, un système d'évaluation des compétences a été mis en place permettant d'apprécier les compétences des employés et de préparer l'évolution de leur parcours au sein de l'Agence.

Ce système d'évaluation permet aussi de recueillir les besoins en renforcement de capacités, qu'il s'agisse d'une mise à niveau ou d'un perfectionnement. Ceci, nonobstant les expressions spontanées de besoins, conduit à l'élaboration d'un plan annuel de formations au profit du personnel. A cet effet, le Plan de Formation 2025 a été établi sur la base de formations individuelles mais surtout groupées pour une meilleure optimisation des ressources budgétaires. Ainsi, les agents ont pu être formés sur les thèmes suivants : MBA International Paris, la gestion de la mobilité des transports et de la logistique, les retenues pour redevance, les études de formulation, la gestion contractuelle, la sécurité routière suivant la norme IRAP (International Road Assessment Programme), la résilience climatique, la communication et la gestion des litiges entre autres.

Ainsi, pour s'assurer de la qualité et de la portée de ces actions de renforcement de capacité, il est procédé après chaque session à une évaluation de l'efficacité de la

formation (Evaluations à chaud et à froid), conformément aux exigences normatives ISO 9001.

14.3. Renforcement de l'esprit d'appartenance à la famille AGEROUTE :

Consciente que la performance institutionnelle repose également sur la qualité du climat social et le niveau d'engagement du personnel, l'AGEROUTE met en œuvre des initiatives sociales et culturelles visant à consolider l'esprit d'appartenance, la cohésion interne et la solidarité entre agents. Ces actions participent au renforcement d'une culture organisationnelle fédératrice, alignée sur les valeurs de responsabilité, de respect et de performance.

- ✓ **Journée Internationale des Droits des Femmes** : La célébration de la Journée Internationale des Droits des Femmes constitue un moment fort de reconnaissance et de valorisation de la contribution des femmes au sein de l'Agence.
- ✓ **Match de football hebdomadaire (tous les mercredi)**. L'organisation de matchs de football hebdomadaires favorise le bien-être physique et mental du personnel tout en créant un cadre informel de rapprochement entre les différentes directions. En encourageant les interactions au-delà du cadre strictement professionnel, l'Agence consolide les liens humains, facteur déterminant d'un environnement de travail harmonieux et productif.
- ✓ **Colonie de vacances**. L'organisation de colonies de vacances pour les enfants du personnel illustre la dimension sociale de la politique des ressources humaines de l'AGEROUTE. En prenant en compte la sphère familiale dans sa politique sociale, l'Agence consolide l'engagement et la loyauté de ses collaborateurs.
- ✓ **Arbre de Noël pour les enfants du personnel**. L'Arbre de Noël constitue un moment privilégié de convivialité et de partage réunissant les familles autour des valeurs de solidarité et de reconnaissance. Ces moments de célébration contribuent à humaniser l'environnement professionnel et à consolider la culture d'entreprise.
- ✓ **Appui social pour le pèlerinage aux Lieux Saints**. Dans le respect des convictions religieuses du personnel, l'AGEROUTE apporte un appui social aux agents effectuant le pèlerinage aux Lieux Saints. En intégrant la dimension sociale et culturelle dans sa politique RH, l'Agence consolide un climat de confiance et de respect mutuel.
- ✓ **Impact global sur la performance organisationnelle**. L'ensemble de ces initiatives dépasse le simple cadre des activités sociales. Elles participent à :
 - La réduction des tensions sociales ;
 - L'amélioration du climat de travail ;
 - La fidélisation des talents ;
 - L'augmentation du niveau d'engagement des collaborateurs.

En renforçant l'esprit d'appartenance à la « famille AGEROUTE », l'Agence crée les conditions favorables à une mobilisation collective autour des objectifs stratégiques et des engagements du Contrat de Performance.

15. Informatique et sécurité

L'année 2025 a marqué une étape décisive dans la transformation numérique de l'AGEROUTE, avec des avancées considérables en matière de digitalisation, de cybersécurité et de modernisation des pratiques internes. Cela s'est matérialisé par :

✓ Entrée en vigueur de SENGE

L'application SENGE (Système Électronique de Gestion du Courrier) est déployée et utilisée par tous les services et agents de l'AGEROUTE. Cette mise en service en janvier 2025 constitue une avancée majeure dans la modernisation de la gestion administrative, en assurant la traçabilité, la célérité et la sécurisation du traitement du courrier.

✓ Poursuite de la digitalisation des processus internes

Le Département Système d'Information et Digitalisation (DSID) a poursuivi la digitalisation des processus métiers stratégiques, avec l'organisation de séances de validation à mi-parcours pour les modules :

- SIRH (Gestion du personnel),
- GAJ (Gestion des Affaires Juridiques),
- Usagers (Gestion des demandes liées à la Surveillance du Réseau).

Ces chantiers traduisent la volonté de l'Agence d'optimiser ses procédures internes et d'améliorer la qualité du service rendu.

✓ Harmonisation des signatures professionnelles

Une action d'harmonisation et de normalisation des signatures électroniques professionnelles a été conduite, renforçant l'image institutionnelle et la cohérence des communications externes.

✓ Renforcement continu de la sécurité du système d'information

La cybersécurité est demeurée une priorité stratégique. Le DSID a poursuivi la mise en œuvre d'une politique proactive de sécurisation du système d'information, intégrant des mesures préventives et correctives.

✓ **Atelier de sensibilisation à la cybersécurité**

Pour la première fois dans l'histoire de l'Agence, un atelier de sensibilisation à la cybersécurité a été organisé en partenariat avec l'Ecole Nationale de Cybersécurité à Vocation Régionale (ENCVR). Cette initiative a permis de renforcer la culture de la sécurité numérique auprès des agents et de promouvoir les bonnes pratiques face aux menaces croissantes.

✓ **Appui technique et communication interne**

Le DSID a assuré un appui technique continu aux utilisateurs, tout en améliorant la communication interne relative aux outils numériques, favorisant ainsi leur appropriation progressive. Cet appui a concerné, entre autres :

- Analyse et blocage des adresses IP étrangères aux activités de l'AGEROUTE, réduisant significativement les risques d'intrusion.
- Formation du personnel aux outils collaboratifs (OneDrive, SharePoint), favorisant le travail collaboratif et la gestion sécurisée des documents.
- Assistance technique aux utilisateurs, notamment dans la gestion des incidents et des alertes de sécurité.

✓ **Refonte complète du réseau de la Direction régionale Centre (Kaolack) :**

- Interconnexion sécurisée avec le siège,
- Mise en place d'un système de contrôle d'accès,
- Installation d'un dispositif de vidéosurveillance,
- Amélioration de la couverture Wi-Fi.

Cette modernisation renforce la continuité des services et la sécurité des infrastructures régionales.

Contribution à la rédaction, clarification et harmonisation de procédures administratives et comptables, en appui aux autres départements, dans une logique d'amélioration continue et de conformité.

Ainsi, l'année 2025 aura été marquée par des avancées majeures dans la transformation digitale de l'AGEROUTE, notamment avec l'opérationnalisation de SENGECE, le renforcement de la cybersécurité et la modernisation des infrastructures régionales.

Pour 2026, l'ambition est de :

- Consolider les acquis en matière de digitalisation,
- Renforcer les capacités techniques internes,
- Approfondir la culture de cybersécurité au sein de l'Agence,
- Poursuivre l'intégration des systèmes pour une meilleure interopérabilité des outils métiers.

Ces actions s'inscrivent dans la vision stratégique de modernisation et d'efficacité institutionnelle de l'AGEROUTE, au service de la performance et de la transparence.

16. Information et Communication

16.1. La communication : un levier stratégique au cœur de l'action de l'Agence

En 2025, la communication s'est affirmée comme un levier stratégique majeur dans l'accompagnement des missions de l'AGEROUTE. Elle a permis de valoriser les réalisations de l'Agence, de renforcer la transparence dans la gestion des projets et de consolider la relation de confiance avec les autorités, les partenaires et le grand public.

Le Département de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) a assuré un rôle transversal d'appui aux directions techniques et à la Direction générale, en garantissant une diffusion cohérente, fiable et accessible de l'information institutionnelle.

16.2. Couverture médiatique des visites de chantiers par les autorités

L'année 2025 a été marquée par une intensification des visites de chantiers par les autorités administratives et gouvernementales. Ces visites ont constitué des moments stratégiques de redevabilité, d'évaluation de l'état d'avancement des travaux et de communication institutionnelle.

Grâce au dispositif mis en place, chaque visite de chantier a été transformée en opportunité de :

- Mettre en lumière les progrès réalisés sur les projets structurants ;
- Illustrer l'engagement des pouvoirs publics en faveur du développement des infrastructures routières ;
- Renforcer la visibilité de l'Agence auprès des citoyens ;
- Garantir une communication transparente sur l'état d'exécution des travaux.

Cette couverture soutenue a contribué à asseoir la crédibilité technique de l'Agence et à valoriser son rôle opérationnel dans la mise en œuvre des politiques publiques.

16.3. Couverture médiatique et visibilité institutionnelle

Au-delà des visites officielles, le DCRP a assuré :

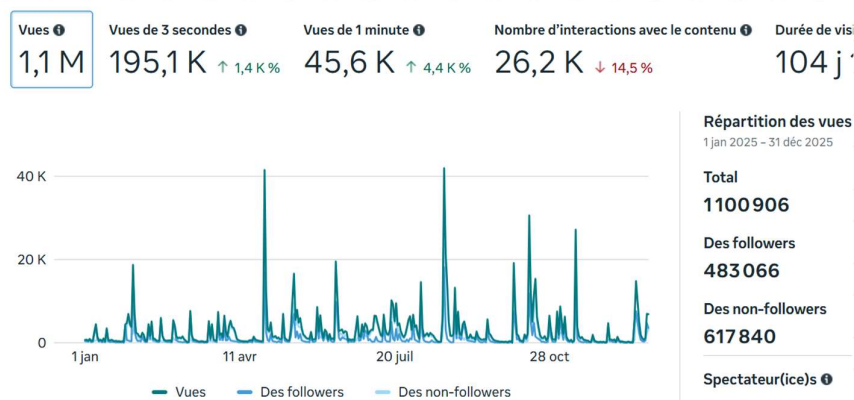
- L'organisation de visites reportages télévisés et de points d'information ;
- La rédaction et la diffusion régulière de communiqués relatives aux travaux et aux perturbations temporaires ;
- L'accompagnement médiatique des lancements et inaugurations de projets ;
- L'animation continue des supports digitaux de l'Agence ;
- La gestion des sollicitations des médias nationaux et internationaux.

La présence active dans les médias traditionnels et numériques a permis d'améliorer la perception du public envers les projets en cours et de renforcer l'image d'une agence dynamique, engagée et transparente.

Pour 2026, l'ambition est de renforcer davantage la communication digitale, la production de contenus audiovisuels et les dispositifs de communication de terrain, afin de rapprocher encore plus l'Agence des citoyens et des parties prenantes.

Les données statistiques des pages sociales et du site web de l'AGEROUTE Sénégal sont illustrées ainsi qu'il suit :

Facebook



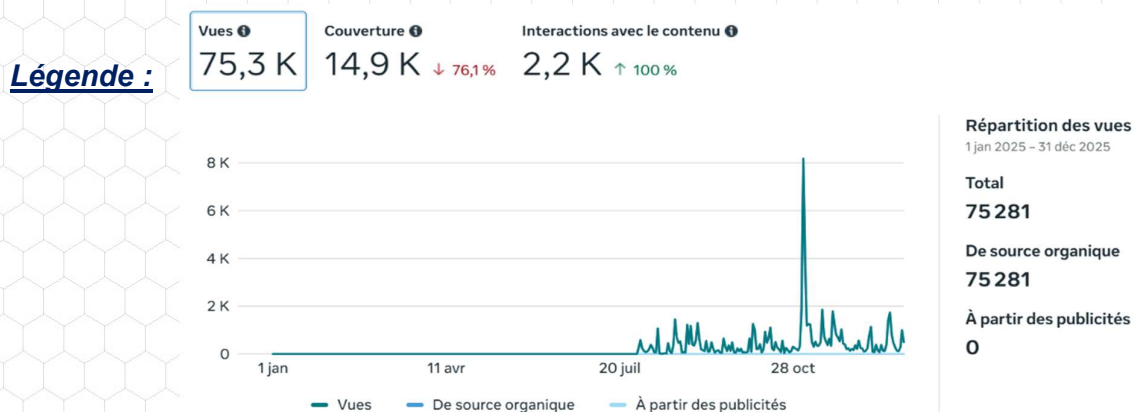
Légende : Vues de la page Facebook

Sur la période analysée, le contenu totalise 1 100 906 vues, traduisant une visibilité globale satisfaisante. La performance se caractérise par plusieurs pics marqués d'audience (publications des avis de recrutement et de l'affaissement de la chaussée de l'axe Lompoul – Léona principalement), dépassant ponctuellement 40 000 vues, suggérant un impact significatif des contenus.

La répartition de l'audience indique que 56 % des vues proviennent de non-followers, ce qui démontre une bonne capacité de diffusion au-delà de la communauté existante et un potentiel important de conversion en nouveaux abonnés.

Les indicateurs de rétention sont en progression, avec une hausse des vues de 1 minute (+4,4 %) par rapport à l'année 2024, traduisant un intérêt croissant pour nos contenus. En revanche, le niveau d'interactions enregistre une baisse de 14,5 %, signalant un engagement actif en retrait malgré une audience élargie.

Instagram



Couverture de la page Instagram

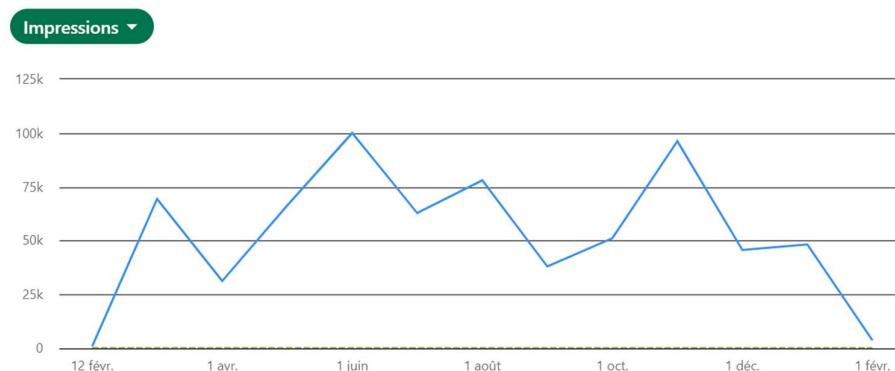
Au titre de l'année 2025, la page a enregistré un total de **75 281 vues**, générées exclusivement par des sources organiques, sans recours à la publicité payante.

Il a été constaté que les données sont absentes pour le premier semestre, tandis que le second semestre enregistre une reprise progressive et structurée. Un **pic exceptionnel de performance est atteint au mois de novembre** avec la publication de la visite de chantiers des travaux de reconstruction du Stade Iba Mar DIOP et de la Piscine Olympique Nationale de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye FAYE, Président de la République du Sénégal, dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2026, démontre le potentiel significatif d'attractivité du contenu.

Toutefois, la hausse notable des interactions (2 208) se traduit par une amélioration significative du taux d'engagement, indiquant que les contenus publiés en 2025, bien que touchant un public plus restreint, suscitent davantage de réactions et d'interactions.

LinkedIn

Indicateurs



Légende : nombre d'impressions de la page LinkedIn

L'évolution des impressions en 2025 se caractérise par une forte variabilité mensuelle, avec plusieurs pics significatifs alternant avec des périodes de repli.

Le niveau le plus élevé est observé autour du mois de juin ($\approx 100\ 000$ impressions), suivi d'un autre pic important vers novembre ($\approx 97\ 000$ impressions). Un troisième sommet notable apparaît en août ($\approx 78\ 000$ impressions). Ces hausses traduisent des périodes de forte visibilité, probablement liées à des publications stratégiques, des campagnes spécifiques ou des temps forts institutionnels telles que l'ouverture provisoire et gratuite à la circulation du tronçon Mbour – Thiadiaye de l'autoroute Mbour-Fatick-Kaolack, l'avis de recrutement, de l'affaissement de la chaussée de l'axe Lompoul – Léona, etc.)

Tableau 20: Statistiques des réseaux sociaux AGEROUTE Sénégal (2025)

Statistique de la page	Facebook	Instagram	LinkedIn	X (Twitter)	TikTok
Nombres d'abonnés	33 479	5 562	48 460	677	8 082
J'aime/publications	26 169	2 208	7 409	2 716	28 500

SITE WEB AGEROUTE

Les données statistiques du nombre d'utilisateurs annuel du site internet de l'AGEROUTE sont présentées ci-dessous sous forme de tableau et de graphique illustratif.

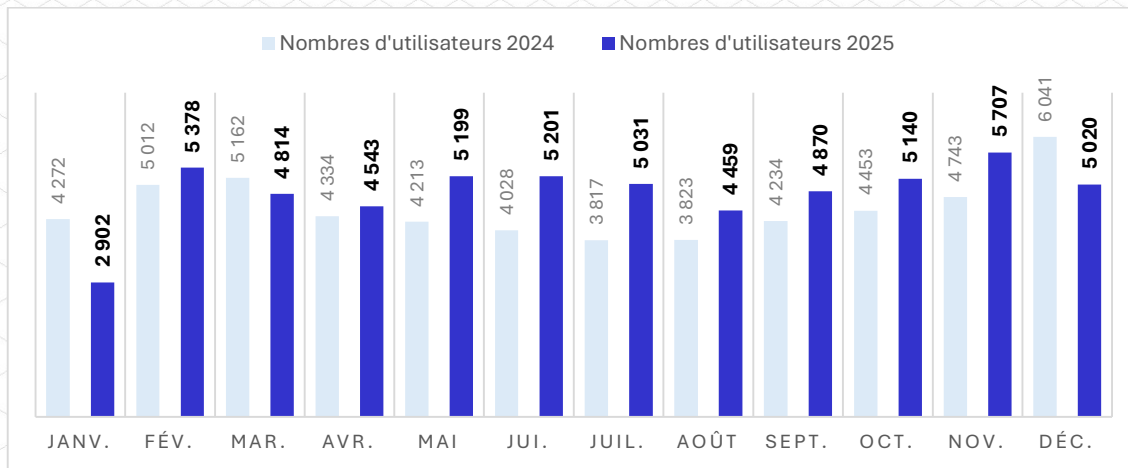


Figure 6 : Distribution des utilisateurs mensuel du site de l'agence en 2025 comparé à 2024

En 2025, le site internet de l'AGEROUTE a enregistré une activité globalement stable avec une tendance légèrement haussière, malgré quelques fluctuations mensuelles.

L'année démarre avec un niveau relativement faible en janvier (2 902 utilisateurs), qui constitue le point le plus bas de l'année. À partir de février, on observe une forte progression, atteignant 5 378 utilisateurs, soit une hausse très significative par rapport au mois précédent.

En conclusion, on peut noter que l'année 2025 montre une croissance encourageante de l'audience du site de l'AGEROUTE, avec une consolidation progressive au fil des mois et une forte performance en fin d'année. Malgré quelques fluctuations, la dynamique reste globalement positive, ce qui suggère une amélioration de la visibilité ou de l'engagement des utilisateurs.

Tableau 21 : Comparaison des visiteurs du site web entre 2024 et 2025

Nombre d'utilisateurs en 2024 et 2025 du site AGEROUTE Sénégal												
Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nombres d'utilisateurs 2024	4 272	5 012	5 162	4 334	4 213	4 028	3 817	3 823	4 234	4 453	4 743	6 041
Nombres d'utilisateurs 2025	2 902	5 378	4 814	4 543	5 199	5 201	5 031	4 459	4 870	5 140	5 707	5 020
Total 2024						54 132						
Total 2025						58 246						

L'analyse comparative des années 2024 et 2025, sur l'évolution du nombre d'utilisateurs du site AGEROUTE Sénégal a fait ressortir ces observations :

- Une **augmentation globale** pour l'année 2025 qui enregistre une **hausse globale de 4 114 utilisateurs**, soit une progression d'environ **+7,6 %** par rapport à 2024 ;
- Une **meilleure stabilité** des performances mensuelles ;
- Une **augmentation durable** du nombre d'utilisateurs à partir du deuxième trimestre ;
- Une **consolidation de la dynamique de croissance**, malgré un démarrage irrégulier.

17. Difficultés

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets au cours de l'année 2025, l'AGEROUTE a été confrontée à plusieurs contraintes majeures d'ordre financier, administratif, technique et opérationnel, ayant impacté le rythme d'exécution des programmes.

1) Insuffisance des ressources pour l'entretien routier : Les besoins inscrits dans le Programme Triennal Glissant (PTG) sont estimés à 50 milliards FCFA suivant l'hypothèse basse, alors que le budget alloué s'élève à 16 762 700 099 FCFA, soit environ 34% des besoins. Sur ce montant budgétisé, 8 565 229 052 FCFA ont été mobilisés par le FERA, creusant davantage le déficit des ressources allouées à l'entretien. La situation des arrières du PERA au 31 décembre est de 9 901 319 575 FCFA dont des décomptes à payer par le MFB de 4 472 305 969 FCFA. Ce déficit significatif a entraîné une baisse progressive du niveau de service du réseau routier, avec une augmentation des dégradations et des interventions d'urgence plus coûteuses.

2) Limitation des tirages sur ressources extérieures : Sur des besoins globaux dépassant 650 milliards FCFA, les allocations effectives se sont établies à 386,5 milliards FCFA, correspondant à un taux de couverture d'environ 60%. Cette situation a nécessité la priorisation de certains projets au détriment d'autres, ralentissant la mise en œuvre globale du portefeuille.

3) Insuffisance des ressources internes et accumulation d'arriérés : La faiblesse des dotations budgétaires internes a engendré une accumulation des arriérés dus aux entreprises de BTP au titre du BCI, estimés à plus de **4 095 706 583 FCFA** dont des décomptes à payer le MFB de **2 369 557 867 FCFA milliards FCFA** au 31 décembre 2025. Cette situation a fragilisé la trésorerie des entreprises et affecté la cadence d'exécution des chantiers.

4) Non-paiement de la TVA sur les projets : Le non-règlement de la part TVA, représentant environ 18% des décomptes, a constitué une contrainte majeure pour les entreprises, générant des tensions de trésorerie et un ralentissement des travaux.

5) Retards administratifs dans l'approbation des contrats : Les délais d'obtention des attestations d'existence de crédit auprès des services du ministère des Finances et du Budget ont retardé la signature et l'entrée en vigueur de plusieurs contrats de travaux et de prestations.

6) Contraintes liées à l'hivernage : L'inaccessibilité de certaines zones d'intervention pendant l'hivernage, en raison des fortes pluviométries et des lâchers d'eau, a entraîné des suspensions temporaires de chantiers et des prolongations de délais particulièrement dans les régions Sud, Sud-Est, Nord et Nord-Est.

7) Retards dans la délivrance des Avis de Non-Objection (ANO) : Les délais observés dans l'obtention des ANO auprès de certains partenaires techniques et financiers ont impacté la cadence de mise en œuvre de plusieurs projets.

8) Retards d'exécution imputables aux entreprises : Certains chantiers ont accusé des retards dus à des défauts de mobilisation des moyens humains et matériels ou à une organisation insuffisante des entreprises. Conformément aux dispositions contractuelles, des pénalités de retard ont été appliquées aux entreprises défaillantes.

9) Arrêt du Programme Spécial de Désenclavement : Le Programme Spécial de Désenclavement a connu un arrêt en 2024 qui s'est poursuivi durant toute l'année 2025

10) Suspension des décaissements par certains partenaires : À la suite d'un audit sur les finances publiques, des partenaires tels que le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) et Export-Import Bank of China ont suspendu leurs décaissements. Cette situation a entraîné l'arrêt de plusieurs projets pendant plus de huit mois, notamment les axes Kidira–Bakel, Routes des Niayes et l'autoroute Mbour–Kaolack.

11) Suspension des autorisations d'exploitation des sites d'emprunt de matériaux : La suspension de l'exploitation de certaines carrières par le ministère de l'Energie, du Pétrole et des Mines a perturbé l'approvisionnement en matériaux, occasionnant des retards supplémentaires dans l'exécution des travaux.

L'ensemble de ces contraintes a fortement pesé sur la performance globale du portefeuille de projets en 2025, nécessitant des mesures d'ajustement, de priorisation et de coordination renforcée avec les parties prenantes afin de limiter les impacts sur les délais et les coûts.

18. Perspectives 2026

Au titre de l'année 2026, AGEROUTE Sénégal entend consolider la dynamique d'accélération engagée en 2025. Les efforts seront prioritairement orientés vers l'achèvement des projets en cours et le lancement de nouveaux chantiers structurants dont les financements sont obtenus.

Dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2026, les interventions porteront sur la réhabilitation des infrastructures sportives majeures, notamment le Stade Iba Mar Diop, la Piscine Olympique Nationale, ainsi que sur les équipements de proximité et l'aménagement des voiries d'accès aux différents sites des Jeux.

Les travaux concerneront également l'élargissement et l'aménagement de la Route des Niayes, incluant ses connexions urbaines dans le Grand Dakar, afin de fluidifier durablement l'accès à la capitale. Le Programme prioritaire de désenclavement sera intensifié, notamment dans la Boucle du Fouladou, l'Île à Morphil et sur l'axe Baba Garage - Mékhé.

La réhabilitation de la RN7 sur les sections Mako - Kédougou et Saraya -Moussala se poursuivra, de même que la mise en œuvre du projet multinational Sénégal - Guinée-Bissau reliant Farim - Tanaff - Sédhiou. Les programmes PUD, PDZAM et PCZA seront également renforcés.

S'agissant des autoroutes, la branche Mbour-Kaolack sera achevée et mise en service, tandis que les travaux seront poursuivis sur l'axe Dakar-Tivaouane-Saint Louis.

Par ailleurs, le Programme de construction de ponts et autoponts se poursuivra avec l'achèvement des ouvrages de Guédé village, Lally et de Nianga Eddy. Seront également lancés un programme de voiries à Dakar et dans sa banlieue, en cohérence avec la restructuration du réseau de transport urbain, ainsi que la construction du pont de Dimat.

Les crédits inscrits dans la Loi de Finances 2026 permettront en outre la reprise et l'achèvement des axes Sandiara - Ndiagianiao et Mékhé - Pékesse - Thilmakha. En ce qui concerne la construction du second pont de Ziguinchor, le processus de passation de marché est en cours et les travaux devront commencer à la fin de l'hivernage 2026. Enfin, des discussions sont en cours en vue de la réhabilitation de la RN5 sur l'axe Bignona-Diouloulou et du prolongement de la VDN.

Conclusion

L'année 2025 a été marquée par la création du ministère des Infrastructures et le rattachement de l'Agence à ce nouveau département. Ce changement a permis de renforcer la lisibilité institutionnelle du secteur routier et de consolider le rôle stratégique de l'AGEROUTE dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'infrastructures.

Sur le plan de la gouvernance, un changement est intervenu à la direction générale de l'Agence. Également, la validation du Plan stratégique 2026–2030, du Programme triennal glissant 2026–2028 ainsi que la révision du Manuel de procédures administratives ont contribué à renforcer la planification et la performance globale de l'institution.

Sur le plan opérationnel, l'année a été marquée par des avancées significatives dans la réalisation de projets structurants, notamment dans le cadre des programmes de désenclavement des zones agricoles (PCZA et PDZAM), du développement autoroutier (DTS et MK) et de la préparation des Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2026. Les visites de terrain des autorités et les différentes missions de supervision ont permis de maintenir une dynamique soutenue dans l'exécution des chantiers et de renforcer le suivi stratégique des projets.

Toutefois, les résultats des inspections du réseau routier national mettent en évidence une dégradation progressive du niveau de service des infrastructures, rappelant l'importance d'intensifier les efforts en matière d'entretien, de réhabilitation et de préservation du patrimoine routier. Ce défi majeur appelle à une mobilisation accrue des ressources et à une optimisation continue des mécanismes de gestion et de maintenance du réseau.

Dans cette perspective, l'année 2026 s'inscrira dans une dynamique d'accélération et de consolidation des acquis. L'AGEROUTE Sénégal poursuivra l'achèvement des projets en cours, le lancement de nouveaux chantiers structurants et la mise en œuvre de programmes prioritaires visant à renforcer la connectivité territoriale, soutenir le développement économique et améliorer durablement les conditions de mobilité des populations. Fidèle à sa mission de maître d'ouvrage délégué de l'État, l'Agence continuera d'œuvrer pour la réalisation d'un réseau routier performant, sûr et durable, au service de la transformation économique et sociale du Sénégal.

ANNEXE

Cadre logique indicateurs techniques de l'Ageroute 2025

Résultats attendus	Indicateurs performance	Valeur référence	Cibles prévues en 2025	Cibles réalisées en 2025	Ecart relatif	Justifications
Le niveau de service des routes revêtues, non revêtues et des autoroutes est amélioré	% de routes revêtues maintenu en bon et moyen état	79%	79%	78%	-1%	Dotation faible des ressources destinées à l'entretien routier. Difficultés de mobilisation des ressources notifiées.
	% de routes non revêtues maintenu en bon et moyen état	50%	50%	48%	-2%	
	Linéaire de routes revêtues construit par an (autoroute Y/C) en km	35	116	116	0	Performance tirée par les réalisations du Projet de Connectivité des Zones Agricoles au Centre et au Nord (PCZA)
	Linéaire de routes revêtues réhabilité par an destinées à l'entretien	242	296	94	-202	Cette contre-performance résulte de la : ✓ limitation des tirages sur les ressources extérieures. ✓ Suspension des décaissements par certains partenaires (EXIMBANK CHINE, FONDS KOWEITTIEN)